



Site des Vosges du Sud
DOCUMENT D'OBJECTIFS

Secteur Rossberg



CAHIER 1

***Les éléments
de présentation
et de synthèse***



Septembre 2004



Site des Vosges du Sud DOCUMENT D'OBJECTIFS

Secteur Rossberg CAHIER 1

Sommaire

Introduction

- Qu'est-ce que Natura 2000 ?p 1
- Qu'est-ce qu'un document d'objectifs ?p 2
- Que sont les contrats Natura 2000 ?p 4

I. Informations générales

- A. Localisation du sitep 5
- B. Données écologiques, occupation du sol.....p 6
- C. Intérêts écologiques du secteur..... p 7

II. Diagnostics écologique et socio-économique

- A. Etat des lieux des habitatsp 8
 - Description
 - Cartographie
- B. Etat des lieux des espècesp 10
 - Espèces d'intérêt communautaire
 - Habitats d'espèces d'intérêt communautaire
 - Autres espèces remarquables
 - Illustrations
- C. Activités socio-économiquesp 12
 - L'exploitation forestière et la chasse
 - Les loisirs et le tourisme
 - L'agriculture et les fermes auberges
 - Autres activités
 - Cartographie des activités économiques

- D. Etat de conservation p 14
 - Impact du tourisme, sports et loisirs
 - Impact de la gestion cynégétique
 - Impact de la cueillette
 - Impact de l'agriculture
 - Impact de la sylviculture
 - Cartographie de l'état de conservation des habitats
- E. Bilan des mesures de protection et de gestion existantesp 15
 - Bilan des protections réglementaires et foncières ; rappel des réglementations
 - Synthèse des dispositions relatives aux documents d'urbanisme
 - Les mesures de gestion conservatoire existantes

III. Objectifs et actions à mettre en œuvre

- A. Les grandes problématiques de gestion du site p 21
- B. Objectifs et actionsp 22
- C. Cartographie des lignes d'actionp 26

IV. Plan d'actionsp 27

V. Evaluation de la mise en oeuvre du document d'objectifs

- A. La démarche d'évaluationp 30
- B. Critères de suivis et d'évaluation des actions ...p 32

VI. Fiches actionsp 35



Site des Vosges du Sud *DOCUMENT D'OBJECTIFS*

Secteur Rossberg *CAHIER 1*

Introduction

Qu'est-ce-que Natura 2000 ?

Quelques définitions

Habitat naturel : milieu naturel constitué d'une association végétale particulière due aux spécificités de ce milieu (climat, sol...).

Habitat d'intérêt communautaire : habitat figurant à l'annexe I de la Directive «Habitats» ; il correspond à un milieu sensible, rare ou menacé.

Certains sont dits prioritaires et nécessitent des mesures de protection et de gestion particulières.



Les chaumes sont des habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce d'intérêt communautaire : espèce animale ou végétale figurant dans l'annexe II de la Directive «Habitats» ou dans l'annexe I de la Directive «Oiseaux» ; elle correspond à une espèce sensible, rare ou menacée.

Comme pour les habitats, il existe des espèces dites prioritaires qui nécessitent des mesures de protection et de gestion spécifiques.

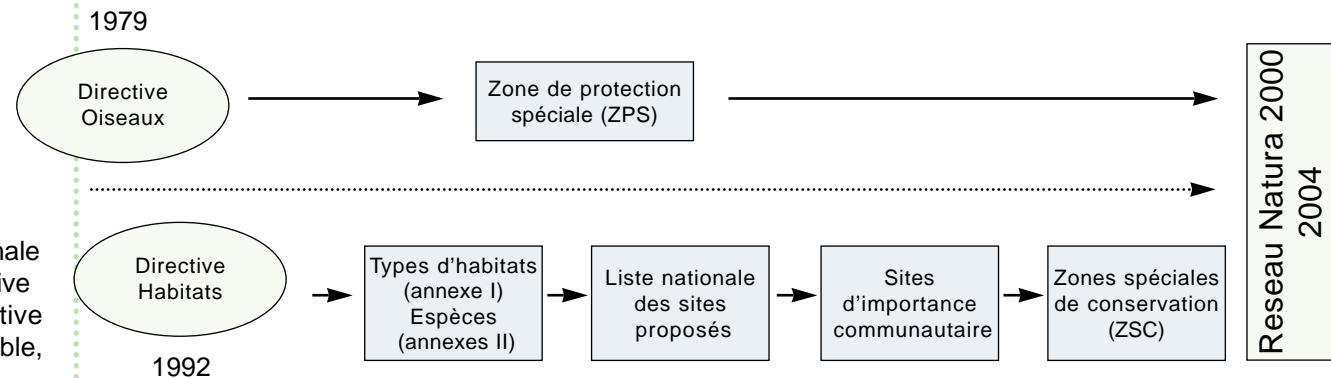
Habitat «d'espèce d'intérêt communautaire» : milieu de vie d'une espèce d'intérêt communautaire : là où elle naît, se reproduit, grandit, se nourrit...

Un réseau écologique européen

L'Union Européenne a adopté une politique de conservation des espèces et de leurs habitats par le biais de deux directives :

- La Directive «Oiseaux» de 1979 concerne la protection des oiseaux sauvages. (Cf. vol III)
- La Directive «Habitats» de 1992 vise à maintenir les habitats naturels rares, sensibles ou menacés ainsi que les habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Dans son annexe I, on retrouve une liste d'espèces menacées au niveau européen qu'il faut préserver. (Cf. vol III)

Chaque pays de l'Union Européenne se doit d'établir des ZPS (Zones de Protection Spéciale) au titre de la Directive «Oiseaux» et des ZSC (Zones Spéciales de Conservation) au titre de la Directive «Habitats». L'ensemble des ZPS et des ZSC devra constituer le réseau Natura 2000.



Un outil de développement durable

Le réseau Natura 2000 vise à mettre en place des mesures de gestion pour la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences locales, économiques, sociales et culturelles.

C'est donc un outil de politique d'aménagement du territoire pour la gestion du patrimoine naturel et pour le développement de l'économie locale, mais il est également une occasion unique pour trouver un consensus autour de la gestion de la nature.

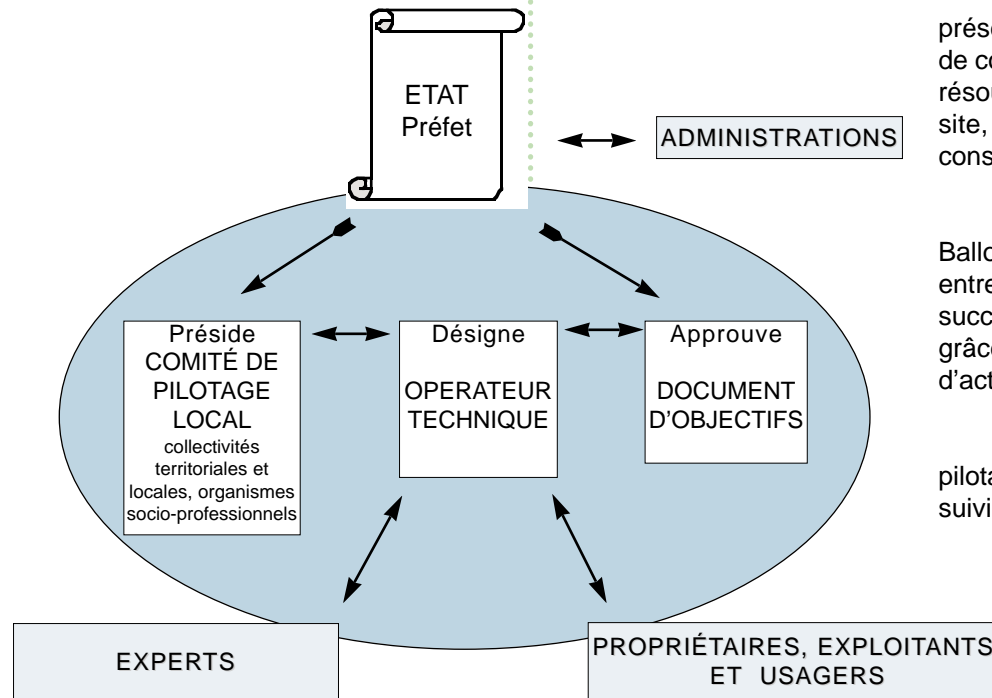
Qu'est-ce-qu'un document d'objectifs ?

Un document concerté

Pour mettre en œuvre la Directive «Habitats», la France a choisi de présenter pour chaque site, un document d'objectifs qui prévoit des mesures de conservation appropriées. Il permet d'identifier les objectifs, d'anticiper et de résoudre d'éventuelles difficultés avec les propriétaires ou les utilisateurs du site, de définir les moyens d'actions et de planifier à long terme sa conservation.

L'opérateur du site des Vosges du Sud, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges est le maître d'œuvre du document d'objectifs. Il fait le lien entre les acteurs locaux et l'Etat, maître d'ouvrage. La validation des étapes successives du document d'objectifs fait une large part à la concertation locale grâce à un comité de pilotage généralement présidé par le Préfet et constitué d'acteurs concernés par la gestion du site.

Pour le site Natura 2000 des Vosges du Sud, il existe un comité de pilotage local présidé par le Sous-Préfet de Guebwiller, ainsi qu'un comité de suivi pour chaque secteur du site.



Ce que contient un document d'objectifs (décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001)

1. Une analyse décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site, les mesures réglementaires de protection et les activités humaines exercées sur le site.
2. Les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et, s'il y a lieu la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site.
3. Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs.
4. Un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière.
5. L'indication des dispositifs financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs.
6. Les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats et des espèces.

Calendrier des rencontres

Août 1996

Création du Comité Départemental Natura 2000 du Haut-Rhin.

Avril 1997

Création du Comité de Pilotage Local des Vosges du Sud.

Juin 1997

Validation de la partie «Diagnostic» du document d'objectifs.

Juillet 1998

Finalisation du projet de document d'objectifs.

Octobre 1999

Validation du document d'objectifs.

Depuis Août 2000

Mise en oeuvre du document d'objectifs.

Composition du Comité de Pilotage Local des Vosges du Sud

Présidents
Sous-Préfet de Guebwiller
Président du PNR des Ballons des Vosges

Etat et services de l'Etat
Sous-Préfet de Thann
Sous-Préfet de Saint-Dié
DIREN, DDAF, DDE

Elus
19 communes : Wildenstein, Kruth, Felling, Urbès, Storckensohn, Husseren-Wesserling, Mollau, Mitzach, Moosch, Willer-sur-Thur, Bitschwiller-les-Thann, Bourbach-le-Haut, Sickert, Wegscheid, Masevaux, Rimbach-près-Masevaux, Oberbruck, Sewen, Dolleren.
Conseillers Généraux : cantons de Saint-Amarin, Thann et Niederbruck, Conseil général du Haut-Rhin.
Conseil régional du Haut-Rhin
EPCI : Communauté de Communes de la vallée de la Doller ; Communauté de Communes du Pays de Thann ; Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin ; Syndicat Intercommunal du Schéma Directeur des vallées de la Thur et de la Doller ; Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace ; Syndicat Mixte d'aménagement du bassin de la Doller ; Syndicat Mixte de la moyenne Thur, Syndicat mixte des gardes-champêtres intercommunaux.

Propriétaires, usagers, chambres consulaires
Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin (2 représentants)
Chambre de Commerce et d'Industrie (1)
CRPF, ONF, ONCFS, CSP
Fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Club vosgien
GIC 14, GIC 15, Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin (1)

Associations de protection de la nature
Alsace Nature (2), Conservatoire des Sites Alsaciens
Groupe Tétràs Vosges

Opérateur
Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Composition du Comité de Suivi sur le secteur Rossberg

Président
Mr le Sous-Préfet de Thann

Services de l'Etat
DIREN
DDAF

Elus
10 communes : Mollau, Mitzach, Moosch, Willer-sur-Thur, Bitschwiller-les-Thann, Bourbach-le-Haut, Sickert, Wegscheid, Masevaux, Rimbach-près-Masevaux.
3 Conseillers Généraux : cantons de Saint-Amarin, Thann et Masevaux.
2 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : Communauté de Communes de la vallée de la Doller, Communauté de Communes du Pays de Thann.
Mr le Président du Conseil Régional d'Alsace
Mr le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

Propriétaires, usagers, chambres consulaires
Chambre d'Agriculture
Centre Régional de la Propriété Forestière
Office National des Forêts
Conservatoire des Sites Alsaciens
Fédération Départementale des Chasseurs
Association Départementale du Tourisme
Club Vosgien

Association de protection de la nature
Alsace Nature.

Autre
Fédération du Patrimoine Minier.

Opérateur
Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Les étapes

Diagnostic du site

- Inventaire des milieux naturels et des espèces d'intérêt communautaire.
- Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces.
 - Etat des lieux des activités humaines.



Définition des objectifs de gestion

- Objectifs de gestion découlant de la comparaison entre le diagnostic du site et le maintien d'un état de conservation favorable des milieux naturels.



Mise en oeuvre des mesures de gestion

- Traduction des orientations de gestion en mesures opérationnelles.
 - Mise en place d'un programme d'actions.
- Mise en place de mesures contractuelles par le biais des Contrats d'Agriculture Durable et des contrats Natura 2000.

Que sont les contrats Natura 2000 ?

Définition et contenu

Le contrat Natura 2000 :

- porte sur la conservation ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site.
- porte exclusivement sur des terrains situés dans le site Natura 2000.
- prend la forme de Contrat d'Agriculture Durable pour les exploitants agricoles.

Les engagements figurant dans le contrat Natura 2000 doivent être conformes aux objectifs et aux actions précisées dans le document d'objectifs.

Durée :

Les contrats pour la mise en œuvre de Natura 2000 ont une durée minimale de 5 ans. Celle-ci doit être appréciée en fonction des objectifs de conservation ou de restauration des milieux naturels, dans un souci d'harmonisation avec d'autres documents de planification existants.

Contenu :

- Les opérations à effectuer pour mettre en œuvre des objectifs de conservation (ou de restauration) des habitats et des espèces énoncés dans le document d'objectifs.
- Les engagements correspondant aux bonnes pratiques ne donnant pas lieu à des compensations financières.
- Les engagements donnant droit à contrepartie financière.
- Le montant, la durée et les modalités de versement des aides financières.
- Les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect de ces engagements.

Financements

Le contractant qui accepte de s'engager dans un contrat Natura 2000 bénéficie en contrepartie d'aides financières annuelles. Ces dernières proviendront :

- 1) De cofinancements européens.
- 2) De l'Etat :
 - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD).
 - Ministère de l'Agriculture (MAAPAR).
- 3) De cofinancements éventuels émanant de collectivités territoriales, des établissements publics et autres acteurs locaux.

Les aides seront versées par le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA) dans le cadre d'une convention annuelle passée avec l'Etat.

Bénéficiaires

Toute personne physique ou morale titulaire de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans le site Natura 2000 peut conclure (démarche basée sur le volontariat) avec l'autorité administrative des contrats dénommés « Contrats Natura 2000 ».



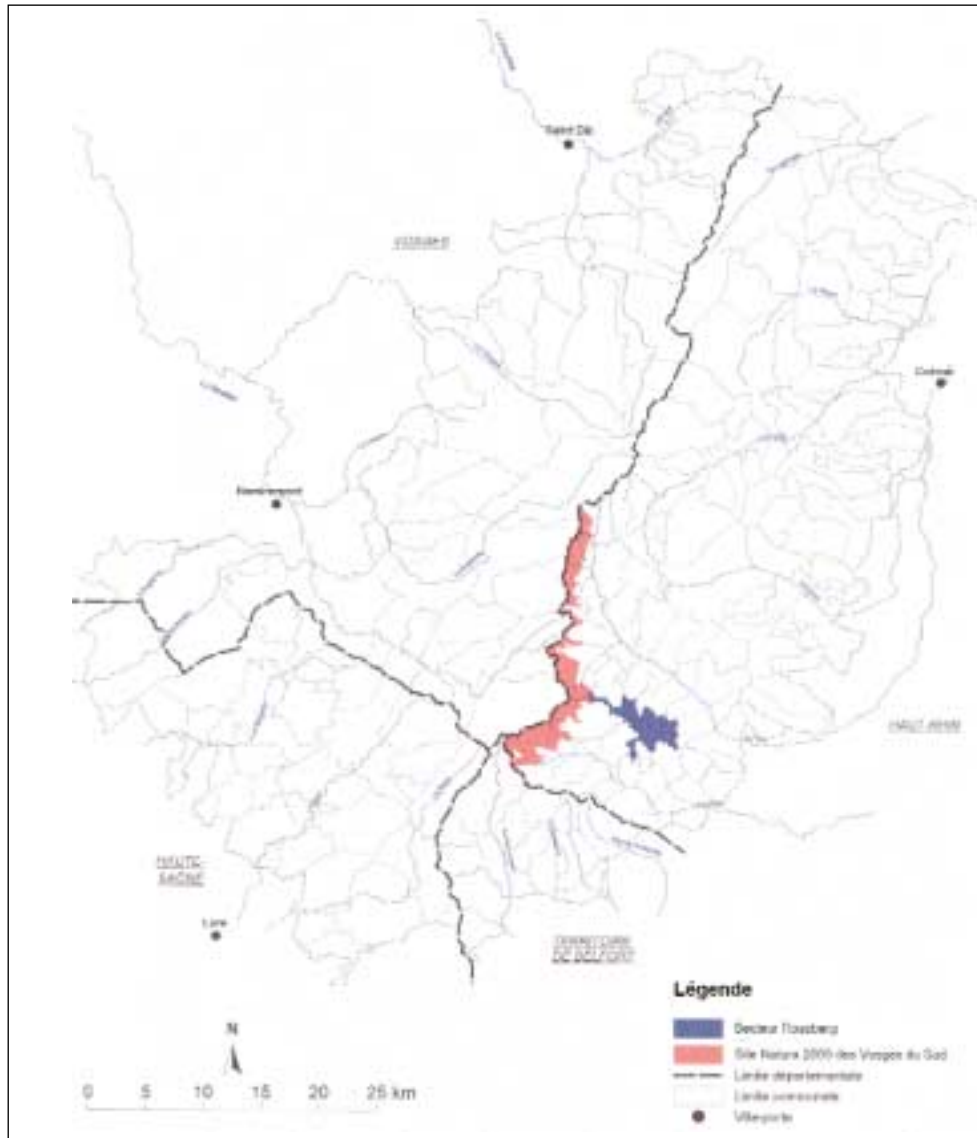
Site des Vosges du Sud *DOCUMENT D'OBJECTIFS*

Secteur Rossberg *CAHIER 1*

Chapitre I

Informations générales

A. Localisation du Site



Nom

Secteur Rossberg

Localisation

Haut-Rhin
Entre les vallées de la
Thur et de la Doller

Superficie

1675 ha

10 communes concernées

Mollau
Mitzach
Moosch
Willer-sur-Thur
Bitschwiller-les-Thann
Rimbach-près-Masevaux
Wegscheid
Sickert
Masevaux
Bourbach-le-Haut

Le massif du Rossberg constitue une des crêtes secondaires du massif vosgien et se rattache à la crête Ballon d'Alsace-Massif du Grand Ventron au niveau de la tête des Perches.

Statut foncier

Le site est propriété des communes pour les 4/5ème environ.

Le reste est privé et représente 300 ha entre 6 propriétaires différents .

Le Conservatoire des Sites Alsaciens et la Région Alsace sont propriétaires des forêts des Fuschfelsen (environ 25 ha).

Toutes les forêts communales bénéficient du régime forestier sauf, pour partie, sur la commune de Wegscheid . *(Cf. Vol II)*

Concernant la chasse, le territoire est divisé en 9 lots appartenant au Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC 15).

(Cf. Vol II)

B. Données écologiques, occupation du sol

Données écologiques

Altitude

De 700 m (commune de Wegscheid) à 1195 m au Rimbachkopf.

Climatologie

- Climat de transition entre un climat de type océanique et un climat de type continental. Ce secteur présente donc un intérêt biogéographique majeur : il joue un rôle important dans le maintien et la propagation d'espèces au niveau national et international.

- Précipitations abondantes (environ 1,7 à 1,8 mètres par an).

- Couverture neigeuse généralement épaisse et durable (4 à 6 mois de décembre à mai).

- Température annuelle moyenne basse : 5°C.

- Fréquentes gelées tardives au printemps.

La crête Ballon d'Alsace - Ventron crée un effet d'abri faisant écran aux perturbations atlantiques, d'où un climat plus doux que sur la grande crête, d'autant que les altitudes sont globalement plus faibles.

=> Ces caractéristiques climatiques et géologiques expliquent le caractère «jurassien» du Massif du Rossberg.

Hydrologie

Deux bassins versants distincts : au nord, celui de la Thur et au sud, celui de la Doller. Les pentes généralement fortes expliquent un régime torrentiel dominant.



Les Vogelsteine : ce secteur présente des intérêts tant écologiques que géologiques et fait l'objet d'une procédure de classement en Réserve Naturelle demandé par la Commune de Wegscheid.

Végétation, occupation du sol

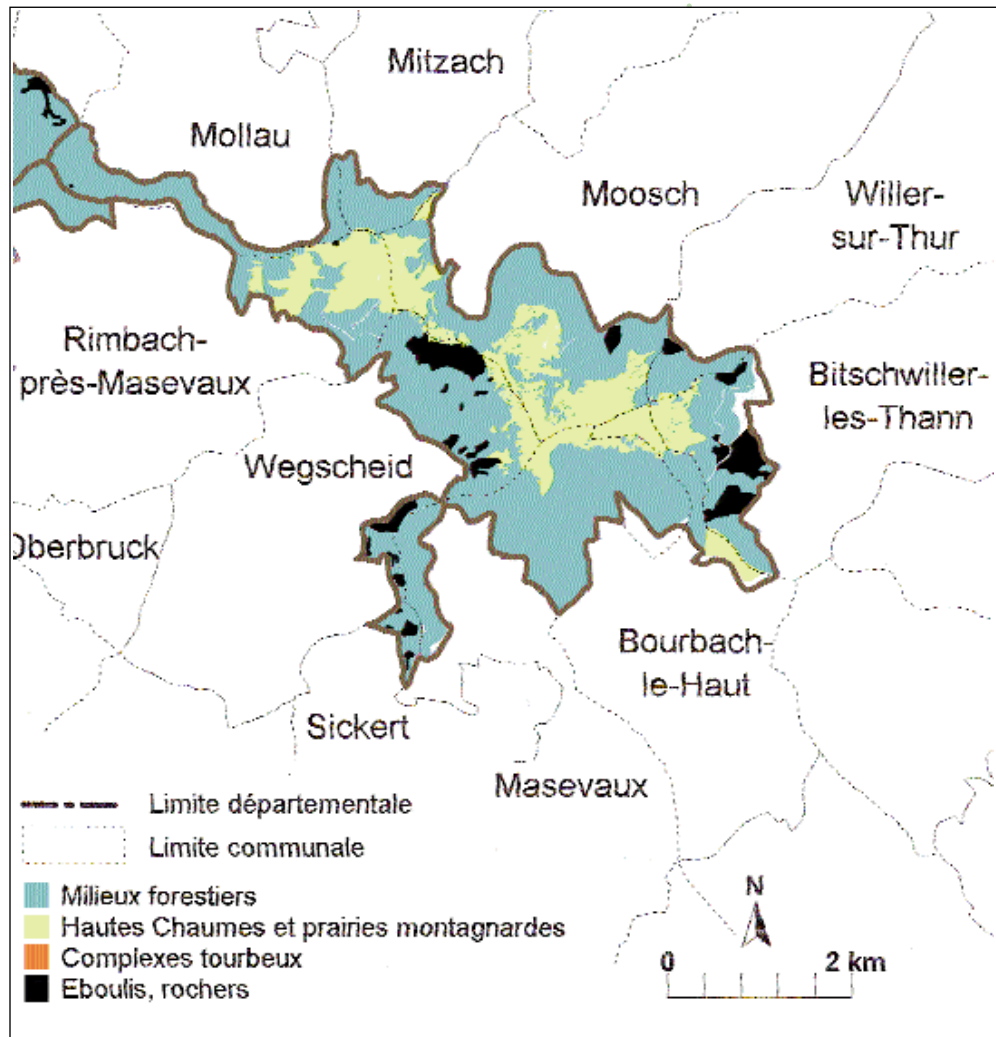
Les pentes, généralement fortes, sont occupées par la forêt qui recouvre 80 % de la superficie de ce secteur (soit environ 1340 ha). La forêt s'étage en fonction de l'altitude ; on peut rencontrer plusieurs formations forestières en fonction de l'exposition, du substrat et de la nébulosité. La hêtraie-sapinière est la formation dominante et la hêtraie subalpine quasiment absente.

Dans des conditions particulières, ces forêts sont remplacées par des formations végétales présentant un grand intérêt écologique : complexes d'éboulis sur pierriers (pierriers nus, formations arbustives à Noisetier et Sorbier, pelouses à Valériane, érablaies...) et corniches rocheuses, aulnaies et saulaies en contexte humide...

Les pentes les plus faibles ont été défrichées il y a plusieurs siècles pour les besoins de l'agriculture : ces pâturages, appelés «chaumes» ou «hautes-chaumes» sont en position sommitale. Ces milieux ouverts totalisent plus de 250 ha sur le secteur Rossberg.

C. Intérêts écologiques du secteur

Les milieux naturels



Intérêt géomorphologique

Présence de quelques formations glaciaires (moraines) : chemin de la place Zundel, vallée et flanc rive gauche du Willerloch (Altrainrunz), thalweg sous le Gsang...

Intérêt géologique

L'intérêt géologique de ce site est reconnu au niveau international et l'on désigne souvent le Massif du Rossberg comme un véritable « musée naturel de la géologie ».

Habitats et espèces d'intérêt communautaire

- 11 habitats d'intérêt communautaire, dont 4 prioritaires (Annexe II de la Directive Habitats). ex : érablaies sur éboulis (Cf. Vol II).
- 8 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Oiseaux). ex : le Pic noir (Cf. Vol II).
- 1 mammifère d'intérêt communautaire (Directive Habitats) : le Lynx.

Espèces protégées au niveau national

- 4 espèces végétales. ex : l'Oeillet superbe.
- 103 espèces animales :
 - 67 Oiseaux. ex : Grand Corbeau.
 - 20 Chauves-Souris. ex : le Grand Murin.
 - 5 autres Mammifères. ex : le Chat sauvage.
 - 11 Amphibiens et Reptiles. ex : Grenouille rousse. (cf. Vol II)

Espèces protégées au niveau régional

- 13 espèces végétales. ex : la Scabieuse luisante (Arrêté du 28 Juin 1993) (Cf. Vol II)



Site des Vosges du Sud
DOCUMENT D'OBJECTIFS

Secteur Rossberg
CAHIER 1

Chapitre II

Diagnostique écologique et socio-économique

A. Etat des lieux des habitats

Description

11 habitats d'intérêt communautaire, dont 4 prioritaires, sont répertoriés sur le secteur : ils s'étendent sur plus des trois quarts de la superficie du secteur, soit sur environ 1170 ha. On notera l'importance des hautes-chaumes qui présentent un intérêt écologique de premier ordre (plus de 250 ha) mais également des éboulis avec plus de 100 ha d'éboulis remarquablement conservés.

(Tableau détaillé et fiches habitats, méthode de cartographie et évaluation des habitats : Cf. Vol II).

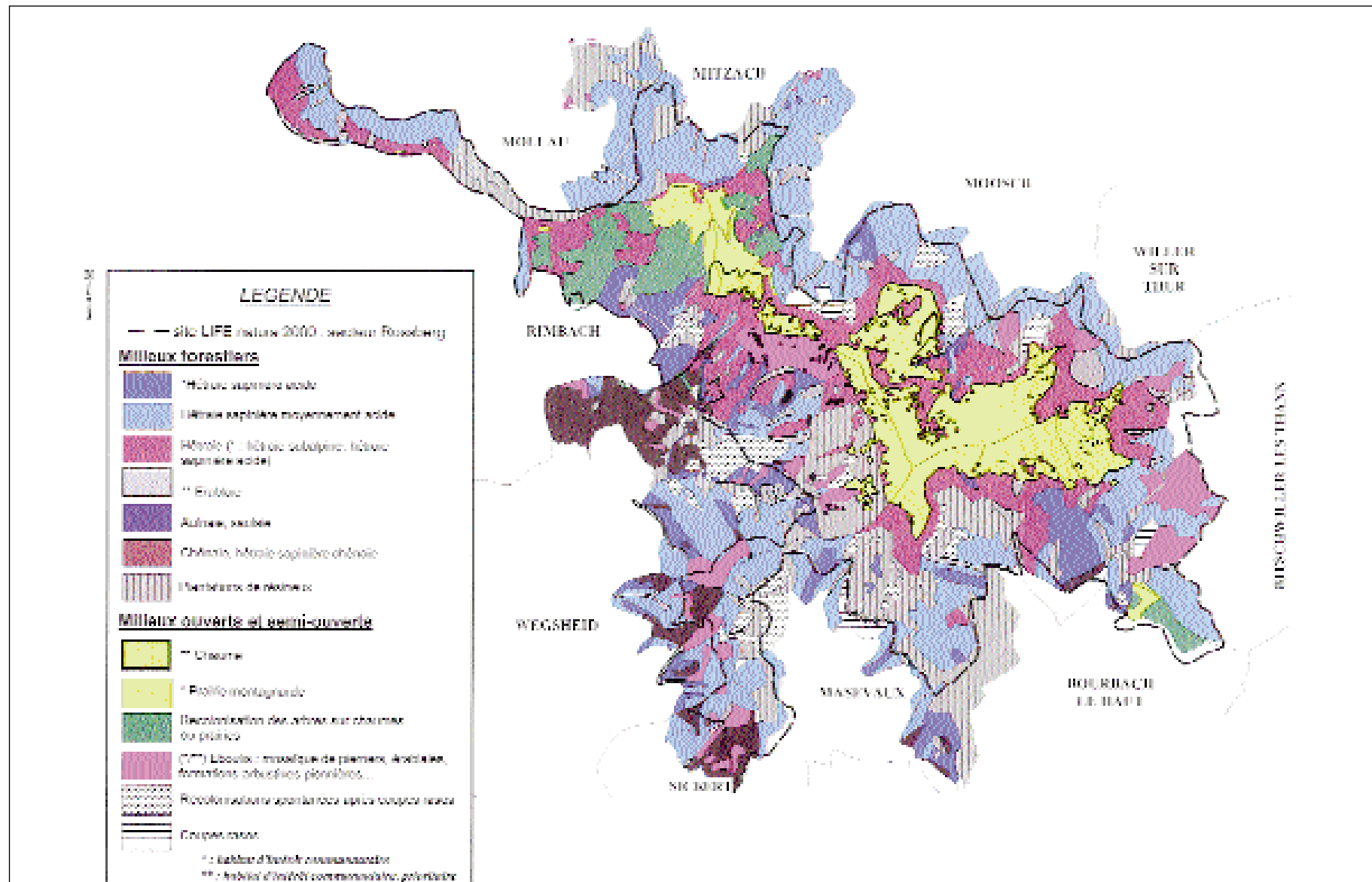


Les forêts sur éboulis sont des habitats prioritaires

Intitulé de l'habitat	Intitulé de la Directive Habitats	Superficie
Hêtraies-sapinières moyennement acides Hêtraies	*Hêtraies du <i>Luzulo-fagetum</i> *Sapinières-hêtraies à Fétuque des bois *Hêtraies subalpines medio-européennes à <i>Acer</i> et <i>Rumex arifolius</i>	890 ha
Hautes-Chaumes	**Formations herbeuses à <i>Nardus</i> riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	215 ha
Plantations de résineux (<80 ans)	Non concernées par la Directive Habitats	175 ha
Recolonisations d'arbres sur chaumes ou prairies	Non concernées par la Directive Habitats	68 ha
Ripisylves	**Aulnaies-frênaies médio-européennes	Présence sporadique
Erabraies	**Forêts de pente, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	47 ha
Prairies montagnardes	*Prairies de fauche de montagne	40 ha
Forêts humides (saulaies à <i>Salix aurita</i>)	Non concernées par la Directive Habitats	6,2 ha
Zones humides	Non concernées par la Directive Habitats	Présence sporadique
Eboulis, formations en mosaïque	**Forêts de pente, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins *Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival *Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	110 ha

* : habitats d'intérêt communautaire ; ** : habitats d'intérêt communautaire prioritaires

Cartographie des habitats



B. Etat des lieux des espèces

Les espèces d'intérêt communautaire

Nom de l'espèce	Reproduction	Protection régionale (Alsace)	Protection Nationale	Directive Oiseaux (Annexe I)	Milieu de vie
Bondrée apivore	*		+	+	Milieus rocheux des stations chaudes (éablières, éboulis)
Chouette chevêchette	*		+	+	Hêtraie-sapinière
Chouette de Tengmalm	*		+	+	Vieilles forêts (Hêtraies, Hêtraies-sapinières)
Faucon pèlerin	N		+	+	Milieus rocheux et falaises (éablières, éboulis)
Gélinotte des bois	N	+		+	Forêts montagnardes de résineux, fourrés de noisetiers,...
Pie grièche écorcheur	N		+	+	Landes montagnardes recolonisées et lisières
Pic noir	N		+	+	Vieilles forêts

N : espèces nicheuses ;

***** : espèces dont la nidification est incertaine ou irrégulière

La présence ou la disparition de ces oiseaux très sensibles servent à définir l'état de conservation de certains secteurs. Il faut également noter la présence, au niveau de l'ensemble du massif vosgien, du Lynx, espèce d'intérêt communautaire (annexe II de la Directive Habitats).

Autres espèces remarquables

Présence de :

- 83 espèces végétales rares dont 4 protégées au niveau national (l'Oeillet superbe, l'Ail des cerfs, Botrychium matricariumfolium et B. multifidum) et 13 au niveau régional (liste Alsace ; arrêté du 28 Juin 1993).

- 103 espèces animales protégées en France ainsi que de nombreuses espèces remarquables.

Le Massif du Rossberg constitue donc un site botanique très réputé ayant motivé un Arrêté Préfectoral de Protection de la Flore (prochainement remplacé par un APB) et son inscription à l'inventaire national ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). Par ailleurs, le secteur est au coeur d'une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire

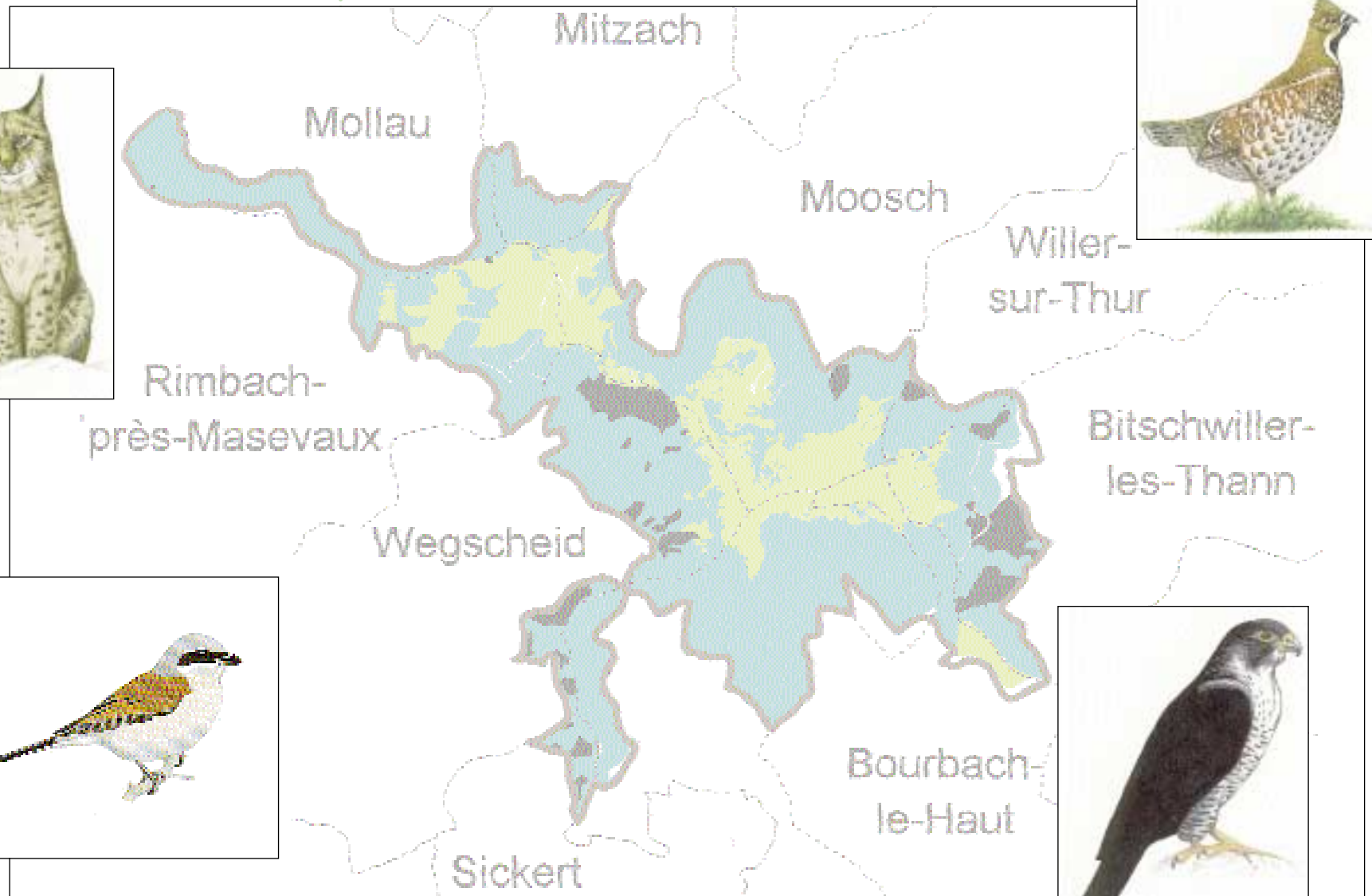
Aucune espèce n'a motivé la désignation d'habitat d'espèces d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats, sur le secteur du Rossberg.

Illustrations d'espèces d'intérêt communautaire

Gélinotte des bois



Lynx



Pie grièche écorcheur



Faucon pèlerin

Cf. Vol II pour listes exhaustives et fiches espèces

La chasse

La chasse apporte des revenus supplémentaires aux communes puisque les sommes procurées par les locations de chasse sont conséquentes.

L'agriculture et les fermes-auberges

Toutes les chaumes du secteur Rossberg sont entretenues et la plupart des exploitations agricoles est associée à une auberge. La majorité des surfaces fourragères sont pâturées (bovins, + caprins au Ruchberg), mais quelques exploitants fauchent également des surfaces pour disposer de foin en hiver (Gsang, Haut Rossberg, Belacker et Thannerhubel). Les chaumes privées de Wegscheid et Masevaux, anciennement pâturées par des ovins, ont été rachetées par l'exploitant de la chaume du Gsang.

Autres activités

Comme autres activités sur le site, il faut également signaler la cueillette des champignons et des myrtilles, voire la collecte de plantes aromatiques ou médicinales qui est assez développée sur le secteur du Rossberg.

C. Activités socio-économiques

L'exploitation forestière

Les forêts du site fournissent :

- des feuillus vendus en bois d'œuvre et en bois destinés à la trituration ou au chauffage ;
- des grumes résineuses destinées à la charpente et à la menuiserie.

En Alsace, la forêt est fréquemment exploitée en régie directe et le bois est vendu par adjudication.

Les unités locales représentent une partie des clients : deux scieries sont présentes dans la vallée de la Doller sur le secteur du Rossberg (Rimbach-près-Masevaux : 3 employés, Sickert : 2 employés).

La productivité moyenne des forêts du site Vosges du Sud est variable : entre moins de 1 m³ par ha et par an en mauvaise station, jusqu'à 10 m³ par ha et par an en très bonne station.

Les revenus nets des forêts sont dès lors très différents d'une commune à l'autre mais également d'une année sur l'autre : entre 0 euro/ha/an en mauvaise station et 153 euros/ha/an pour les meilleures stations, sans compter les frais liés à l'infrastructure (création de pistes, entretien...).

Les revenus forestiers représentent donc une part très variable du budget des communes.

(Cf Vol II pour détails)

Les loisirs et le tourisme

Le site est essentiellement orienté vers un tourisme vert axé sur la randonnée et la découverte à pied (environ 37 km de sentiers balisés, fermes auberges du Belacker, Gsang et Thannerhubel). La fréquentation est globalement diffuse sur l'ensemble du site, quelques secteurs sont encore peu accessibles : cet état de fait constitue un gage d'authenticité pour ce secteur ; la fréquentation se concentre en fait essentiellement sur les chaumes.

Au niveau des équipements et itinéraires balisés il faut noter :

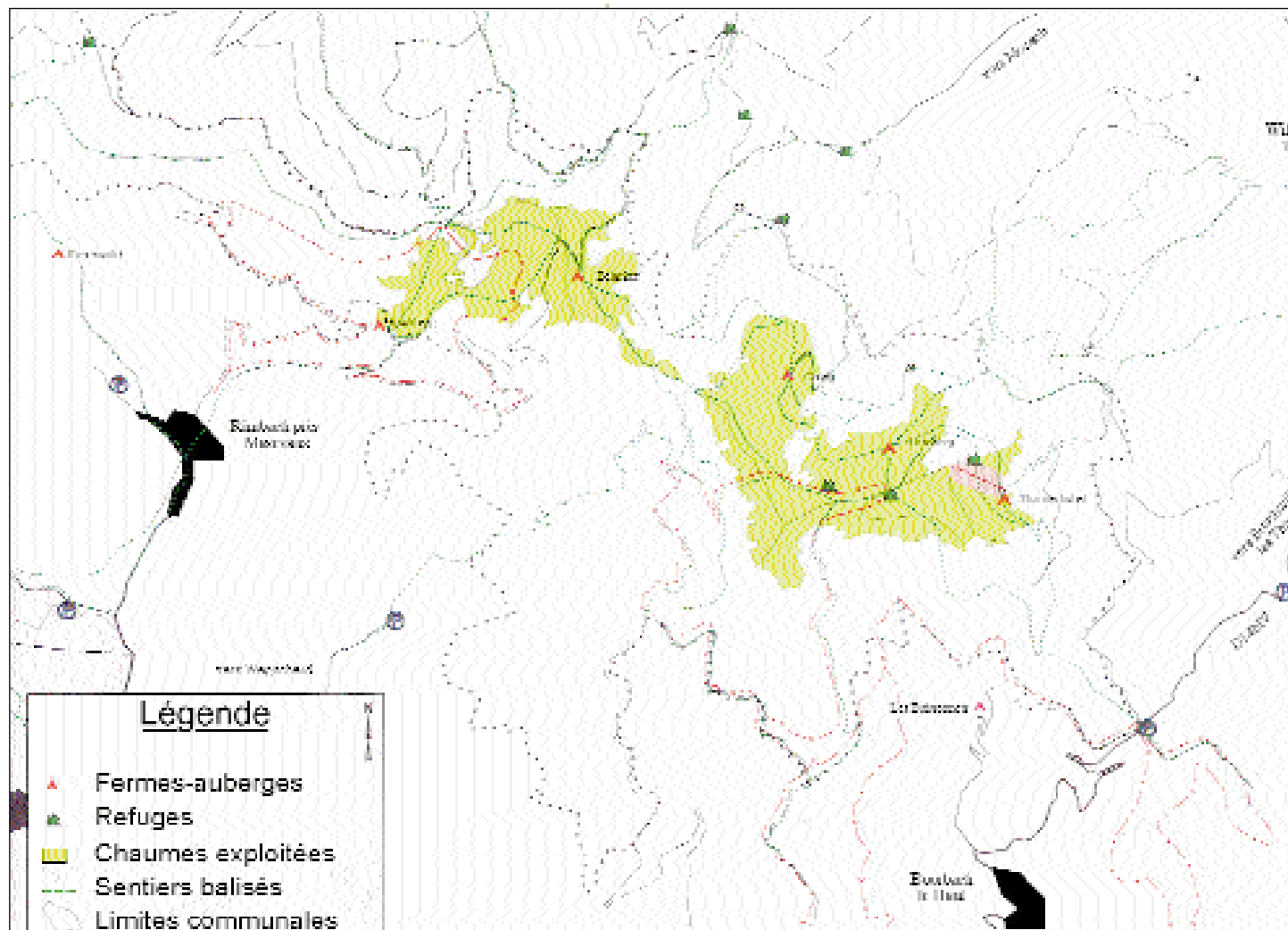
- un site d'escalade (non conventionné) ;
- trois itinéraires ski de fond dont deux au sud et à l'est des chaumes du Rossberg en forêt communale de Bourbach-le-Haut et de Masevaux, et un entre le Mittelrainkopf et le Belackerkopf sur le ban de Rimbach-près-Masevaux ;
- la petite station de ski alpin du Thannerhubel sur la commune de Bitschwiller-les-Thann.

Plusieurs routes permettent d'accéder au site :

- depuis la D14bIV entre Bitschwiller-les-Thann et Bourbach-le-Haut au niveau du Col du Hundsruck ;
- depuis le village de Willer-sur-Thur par la route forestière menant Place Zendel puis jusqu'à la prise d'eau ;
- depuis les villages de Malmerspach et Moosch par les routes forestières, jusqu'au-dessous du Gsang d'une part et la fontaine Saint-Jean d'autre part.
- depuis Rimbach-près-Masevaux au niveau de la ferme auberge du Ruchberg.

(Cf. Vol II pour Carte du réseau routier et cartographie des chemins d'accès, réglementations et signalisations)

Cartographie des activités économiques



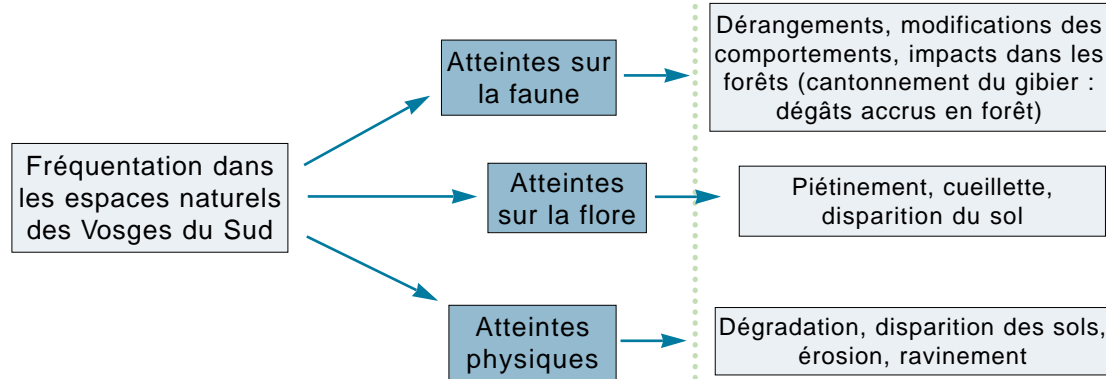
Projets privés et publics en cours ou projetés sur le secteur

La Communauté de Communes du Pays de Thann projette d'aménager le Col du Hundsruick, lequel constitue l'extrémité sud-est du secteur Rossberg, sur les communes de Bitschwiller-les-Thann et Bourbach-le-Haut. Il s'agit non seulement de construire une ferme auberge sur la chaume du Kolberg (hors secteur) mais également d'organiser et de structurer la fréquentation au niveau du col : réaménagement paysager des parkings existants, organisation du stationnement, signalisation touristique et infrastructures nature... Des propositions de bureaux d'études sont en cours d'examen depuis début janvier 1998.

Cf. Vol II pour les cartes au 25 000 ème

D. Etat de conservation

Impacts du tourisme et des activités de sport et de loisir

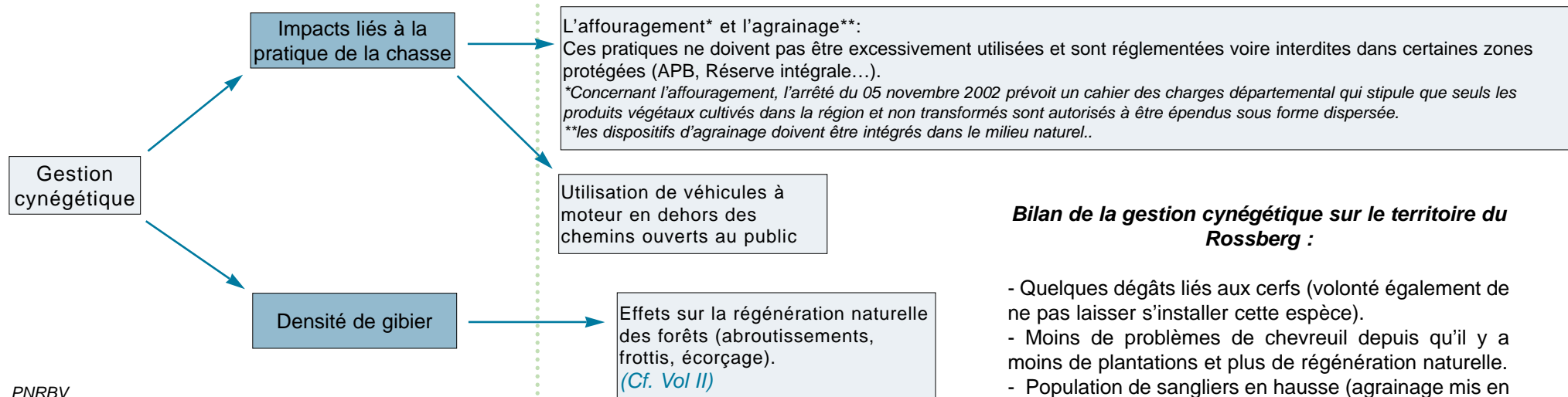


Bilan

De façon schématique, si on estime que l'activité d'un visiteur moyen influence la faune sauvage sur une bande de terrain large de 200 mètres et si on reporte cette bande de 200 mètres au niveau des sentiers de randonnée, routes..., on calcule que le réseau actuel influence théoriquement la moitié de la superficie du secteur (carte ci-contre), et ce sans prendre en compte l'impact d'activités hors pistes : raquettes, ski, etc...

On estime le nombre de visiteurs annuels dans les Hautes-Vosges entre 7 et 14 millions de personnes, dont 1,5 à 2 millions de randonneurs et 1,6 à 2,5 millions de skieurs (CESA, 1997). La fréquentation touristique des Hautes-Vosges est concentrée dans l'espace (certains secteurs sont plus fréquentés que d'autres : espaces ouverts avec vue panoramique, accessibilité en voiture, comme le Ballon d'Alsace qui est un des quatre sites les plus fréquentés ; et à l'opposé le vaste réseau de sentiers balisés génère une fréquentation beaucoup plus diffuse) et dans le temps (fréquentation accrue pendant les week-end et les vacances scolaires).

Impacts de la gestion cynégétique



Bilan de la gestion cynégétique sur le territoire du Rossberg :

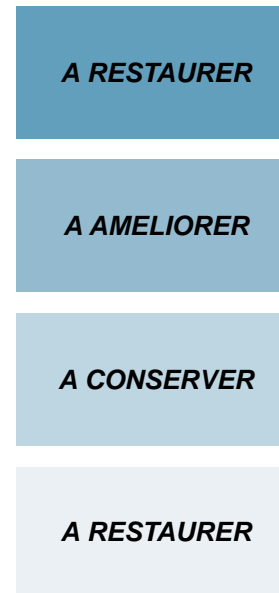
- Quelques dégâts liés aux cerfs (volonté également de ne pas laisser s'installer cette espèce).
- Moins de problèmes de chevreuil depuis qu'il y a moins de plantations et plus de régénération naturelle.
- Population de sangliers en hausse (agrainage mis en cause).

Impacts de la cueillette

Le ramassage des myrtilles et des champignons n'a peu ou pas d'impact lorsque ce sont des pratiques familiales ou localisées. Par contre, il faut déplorer le ramassage en bandes organisées.
 Le ramassage des plantes médicinales et aromatiques est soumis à un cahier des charges respectant les principes de l'agrobiologie ; cette pratique est dépendante des aléas climatiques.
 Signalons également le pillage des minéraux sur certains secteurs du Massif du Rossberg.

Impacts de l'agriculture sur les prairies montagnardes et les chaumes

Pâturage intensif et/ou chaulage/épandage Fauche précoce	Milieu banalisé Diminution de la diversité des espèces remarquables Erosion du sol
Pratiques modérées	Etat intermédiaire
Peu ou pas de pâturage Aucune fertilisation ni chaulage Fauche tardive	Milieu proche de la dynamique naturelle Bonne diversité floristique Présence d'espèces remarquables
Déprise agricole Abandon des surfaces anciennement gérées	Enrichissement/Fermeture du milieu Evolution vers des formations forestières Apparition de nouvelles espèces surtout animales Milieux intéressants dans certains cas



Intensification des pratiques agricoles

Bilan de l'état de conservation des Chaumes :

Mis à part quelques secteurs de pâturage très banalisés par une gestion plus intensive, les milieux ouverts présents sur le secteur du Rossberg présentent un bon état de conservation.
 Les secteurs en mauvais état de conservation sont généralement aux abords des fermes ou dans les zones peu accessibles qui s'embroussaillent progressivement.

(Cf. Vol II : *Bilan détaillé de l'état de conservation des milieux ouverts*)

Impacts de la sylviculture sur les forêts (Cf. Vol II pour détails)

Gestion intensive des forêts (plantations monospécifiques...)	Peuplements issus de plantations ou peuplements modifiés Introduction d'espèces non caractéristiques de l'habitat Difficulté de régénération naturelle Déséquilibre forêt/gibier Absence/faiblesse de nécromasse
Pratiques modérées	Etat intermédiaire
Sylviculture respectueuse des cycles naturels	Peuplements composés d'essences caractéristiques de l'habitat dans des proportions équilibrées Bon équilibre forêt/gibier Régénération naturelle lente et progressive Biodiversité importante

A RESTAURER

A AMELIORER

A CONSERVER

Intensification de
la gestion sylvicole

Remarque sur l'évolution de la gestion sylvicole

Depuis plusieurs années, la prise de conscience de ces impacts multiples a amené les gestionnaires forestiers à modifier voire abandonner certaines pratiques : abandon progressif du traitement par futaie régulière à groupe de régénération strict en altitude, moins de coupes rases, gestion spécifique dans des biotopes d'espèces menacées... (voir notamment : ONF, Direction Alsace : évolutions en sylviculture, 1996). De plus, soulignons que de nombreuses forêts privées et forêts communales non soumises sont inexploitées pour des raisons physiques et économiques (inaccessibilité, absence de dessertes, pentes très importantes...).

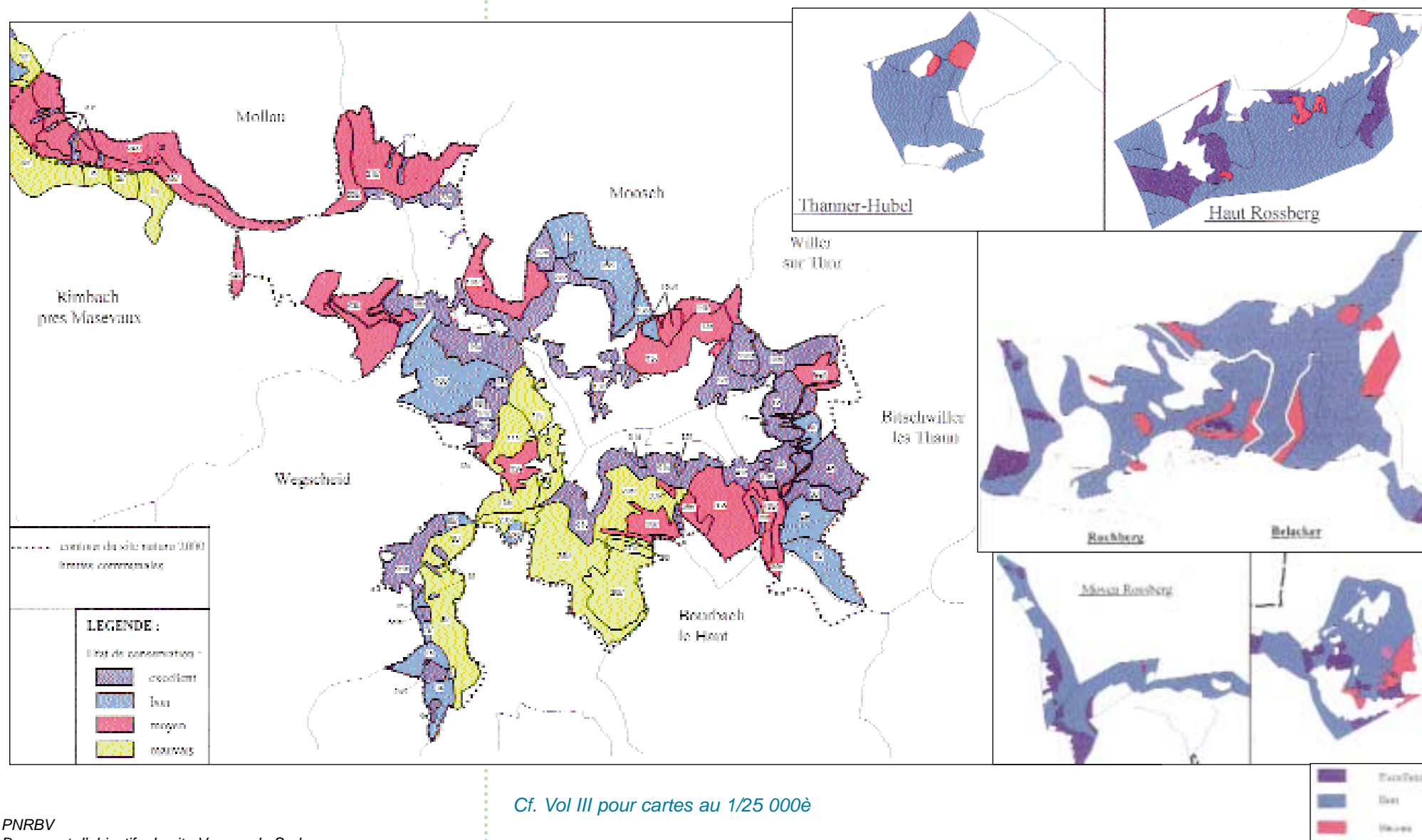
Bilan de l'état de conservation des forêts (Cf. Vol II pour détails)

Les habitats forestiers d'intérêt communautaire sont généralement bien conservés. Quand ils se trouvent dégradés, les phénomènes en cause sont généralement la plantation monospécifique (parfois préférée à la régénération naturelle mélangée jusqu'aux années 80) et le rajeunissement sur une période courte. A noter que la hêtraie-sapinière à Fétuque joue un rôle important de tissu interstitiel dans certains secteurs. Cet habitat d'intérêt communautaire est le moins bien conservé des habitats forestiers (excellent à 34 %, favorable à 37% et mauvais à 29 %). C'est celui sur lequel la proportion de jeunes plantations est la plus importante.

Etat de conservation des autres habitats

Les complexes tourbeux sont peu représentés sur le site ; mis à part quelques secteurs ponctuellement dégradés, l'état de conservation de ces milieux reste exceptionnel.

Cartographie de l'état de conservation des habitats (chaumes et forêts)



Cf. Vol III pour cartes au 1/25 000è

Bilan des protections réglementaires et foncières, rappel des réglementations

Les chaumes du secteur Rossberg bénéficient d'un Arrêté Préfectoral de Protection de la Flore datant du 10 mai 1965 et concernant 700 ha (voir carte des espaces protégés) mais dont les bases juridiques sont obsolètes (ancienne loi allemande de 1888).

Il s'agit d'un des quatre secteurs les plus riches au niveau botanique sur le Massif Vosgien (AERU, 1982).

L'idée est donc de remplacer cet APPF par un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) ; ce nouvel arrêté serait alors étendu aux chaumes du Belacker et du Ruchberg et aux forêts communales non soumises. Les forêts communales relevant du régime forestier en seraient exclues.

*Cf. Vol II pour les cartes au 1/25 000è
Cf. Vol III pour détails sur Schéma Directeur*

*PNRBV
Document d'objectifs du site Vosges du Sud
Secteur Rossberg - cahier 1 - page 18*

E. Bilan des mesures de protection et de gestion existantes

Synthèse des dispositions relatives aux différents documents d'urbanisme

Le site est classé en zone NC ou en zone ND (voir carte et synthèse des possibilités ou interdictions des différents POS). Mis à part le cas des chaumes, les POS des communes du site empêchent toute construction et tout aménagement sauf ceux nécessaires à l'entretien, à la sauvegarde du site ou à la gestion forestière, et les équipements linéaires déclarés d'utilité publique.

- En zone NCa, sur la commune de Bitschwiller-les-Thann (chaume du Thannerhubel), les installations liées à la pratique du ski (à l'exception de toute construction à usage d'habitation) sont possibles, de même que les équipements liés à l'émission et à la réception d'ondes électriques. Toutefois, l'inaccessibilité actuelle du site, laquelle est à pérenniser, l'absence de fondement économique de l'extension de ce domaine skiable et la volonté de la commune de participer à la conservation du Massif du Rossberg permettent d'écarter la crainte d'un tel projet. Toutefois, la commune étant adhérente à la charte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, cette charte s'impose au POS et cet élément du POS devra être modifié.

- En zone NCb de Masevaux, l'aménagement de terrain de camping ou de caravaning est possible et soumis à autorisation. Cette disposition est contraire aux objectifs de conservation du massif du Rossberg.

La construction de locaux nécessaires à des activités considérées comme complémentaires de l'activité agricole est possible sur les chaumes de Moosch et de Masevaux.

Sur les chaumes du Rossberg, seuls devront être autorisés les aménagements des locaux existants et la construction de bâtiments à usage agricole en continuité avec les bâtiments existants et selon un cahier des charges qui pourra s'inspirer du rapport du Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine du Haut-Rhin.

En ce qui concerne le Schéma Directeur des vallées de la Thur et de la Doller, il identifie «des espaces à vocation prioritaire de conservation des milieux», des «espaces à vocation agricole» et des «espaces à vocation forestière». Pour chacun de ces espaces, il expose des lignes d'action propres à «garantir la préservation des éléments les plus caractéristiques du patrimoine vivant, ainsi que le potentiel global de diversité faunistique et floristique du territoire».

L'ensemble des lignes d'actions à suivre sur le territoire concorde très bien avec l'ensemble des objectifs fixés par le document d'objectifs dont le but premier est de préserver le patrimoine naturel de ce site.

Les mesures spécifiques de gestion conservatoire existantes

Les Zones d'Action Prioritaire pour le Grand Tétrás, les séries d'intérêt écologique des aménagements forestiers

La régression importante du Grand Tétrás sur le Massif Vosgien a motivé entre autre la mise en œuvre de mesures de gestion sylvicole et cynégétique spécifiques (« Directive Tétrás ») à l'intérieur de l'aire de présence de l'espèce (Zones d'Action Prioritaire). (Cf. Vol III pour la Directive Tétrás)

La « Directive Tétrás » ONF/ONC du 23 Janvier 1991 prévoit ainsi de recréer ou de maintenir un biotope favorable au Grand Tétrás ; la mise en œuvre de cette Directive concernait 11450 ha au 31/03/1997 (source : ONF), soit 91% de l'aire de présence du Grand Tétrás dans les Vosges. Sur le secteur Rossberg, 110 ha de forêts, situées sur les communes de Moosch et de Mollau, sont concernées.

Sur ces Zones d'Action Prioritaire Tétrás, certaines recommandations doivent être respectées.

Précisons que le Comité Départemental du Haut-Rhin pour la protection des Tétráonidés a approuvé des orientations départementales fixant des objectifs et principes de gestion sylvicoles, cynégétiques et touristiques.

Il faut enfin citer les « séries d'intérêt écologique » dans certains aménagements forestiers (Rimbach-près-Masevaux,...) correspondant à des secteurs de forêts intéressantes d'un point de vue écologique (zone de présence du Grand Tétrás, secteurs d'éboulis, forêts subnaturelles ou âgées...) et où l'aménagement prévoit des règles spécifiques de gestion (ou de non gestion) ; ce sont également souvent des Zones d'Action Prioritaire.



Le Grand Tétrás

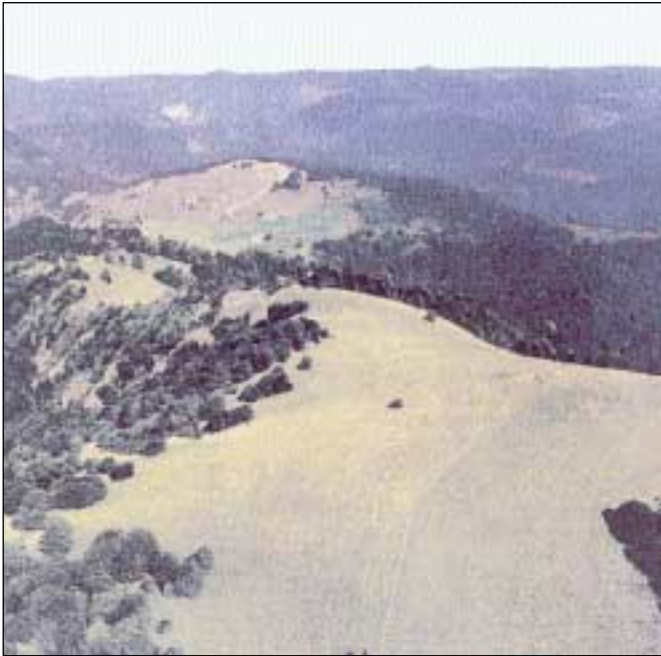
Les Orientations Régionales Forestières

Les Orientations Régionales Forestières (ORF) énoncent les principaux objectifs de gestion forestière durable pour la région Alsace qui s'appliqueront au niveau des forêts communales et domaniales soumises au régime forestier ainsi qu'aux forêts privées soumises à un PSG (Plan Simple de Gestion.) Sur le secteur Rossberg, pratiquement toutes les forêts répondent à ces critères.

Rappel des principaux objectifs :

- garantir la pérennité du foncier forestier et la continuité de la gestion ;
- rechercher une production de bois d'œuvre de qualité en favorisant les essences conformes aux stations forestières et à la diversité forestière naturelle ;
- rechercher l'équilibre sylvo-cynégétique ;
- augmenter la surface de forêts protégées par un statut ou un régime d'aménagement spécial, en particulier, mettre en place un réseau significatif des milieux forestiers non exploités ;
- augmenter le nombre de propriétaires publics et privés suivant une gestion forestière ISO 14000 ou ISO 9000 (normes européennes) ;
- privilégier la transformation et l'utilisation de bois certifié ;
- développer l'association de tous les partenaires concernés aux réflexions sur la gestion durable des forêts.

L'ensemble de ces objectifs est tout-à-fait cohérent avec les attentes européennes en matière de gestion forestière durable. Ils s'intègrent donc dans les objectifs de restauration et de conservation du patrimoine naturel forestier au niveau du secteur Rossberg. (Cf. Vol III pour détails sur ORF)



Les Chaumes du Rossberg

Les sites du Conservatoire des Sites Alsaciens

Le Conservatoire des Sites Alsaciens et la Région Alsace ont acheté 25,8 ha de forêts subnaturelles au lieu-dit Fuchsfelsen sur le ban communal de Wegscheid. La gestion conservatoire consiste ici en la renaturation de certains secteurs et à terme, la non intervention.

La commune de Wegscheid a confié en location au Conservatoire des Sites Alsaciens 75 hectares de forêt communale.

Un outil pour le développement durable : les Contrats d'Agriculture Durable (CAD)

Le CAD est l'instrument contractuel, entre des agriculteurs volontaires et les pouvoirs publics, destinés à concilier les pratiques pastorales avec les enjeux écologiques liés à la préservation de la faune et de la flore.

L'agriculteur qui fait un "effort écologique" en respectant les cahiers des charges du CAD, bénéficie, en contrepartie, d'aides financières annuelles.

Sur le secteur Natura 2000 du Rossberg, les chaumes et les prairies montagnardes sont concernées par les CAD. Actuellement les procédures de contractualisation sont en cours sur ce secteur et la majorité des agriculteurs devrait s'engager dans cette procédure de développement durable cohérente avec les objectifs européens concernant le réseau Natura 2000.

Rappel des objectifs:

- valorisation qualitative des produits ;
- diversification des activités ;
- maintien ou création d'emplois,
- gestion qualitative et quantitative de l'eau, valorisation des surfaces en herbe ;
- actions en faveur de la biodiversité et des zones humides ;
- gestion des paysages et du patrimoine naturel et culturel ;
- prévention des risques naturels.

Exploitations pouvant bénéficier des CAD sur le secteur Rossberg :

- Chaume du Ruchberg (R. Kniebiely) (MAE Vallées).
- Chaume du Belacker (G. Kniebiely).
- Chaume du Gsang (M.Bleu).
- Chaume du Rossberg (J.C Rimelen).
- Chaume du Thannerhubel (R.L Wittmer).



Site des Vosges du Sud *DOCUMENT D'OBJECTIFS*

Secteur Rossberg *CAHIER 1*

Chapitre III

Objectifs et Actions à mettre en oeuvre

A. Les grandes problématiques de gestion du site

Gestion des activités touristiques

La problématique du tourisme et de la fréquentation est partiellement résolue de par l'existence des textes législatifs. Ils constituent des garde-fous contre d'éventuels projets susceptibles de menacer de façon significative la richesse biologique de ce secteur. Mais on doit s'attendre à une augmentation de la fréquentation de ce secteur encore relativement sauvage dans les prochaines années.

Quelques améliorations sont donc à proposer : statuo en matière d'équipements touristiques et d'itinéraires balisés, garantir la pérennité ou rétablir des zones de quiétude (notamment en ce qui concerne le Grand Tétras, espèce très sensible au dérangement) ainsi qu'améliorer l'accueil et l'information du public.

Gestion des complexes tourbeux

Ces milieux sont très peu représentés sur le site et présentent un état de conservation exceptionnel dans la plupart des cas ; on préconisera donc la non-intervention sur ces milieux (sauf des opérations de restauration dans certains secteurs).

Gestion des Chaumes et Prairies montagnardes

Mis à part certains secteurs banalisés, ces habitats sur le massif du Rossberg présentent un bon état de conservation dû, dans l'ensemble, à des pratiques agricoles extensives. Il s'agit donc de maintenir cet état de conservation en pérennisant cette gestion pastorale extensive et en apportant un soutien nécessaire au maintien et au développement durable des exploitations.

Pour les zones de friches à l'est de la chaume du Belacker et sur le pâturage du Ruchberg, l'objectif est de les laisser évoluer vers la forêt, toutefois certaines actions de rénovation peuvent être envisagées afin de maintenir une mosaïque d'habitats.

Gestion des Milieux forestiers

De façon générale, il faut veiller au respect du fonctionnement et de la biodiversité des écosystèmes forestiers. Il faut maintenir les forêts dans un bon état de conservation tout en tenant compte de leurs vocations sociales et économiques.

Conserver les forêts subnaturelles est donc un des principaux objectifs ainsi que l'adaptation des pratiques sylvicoles au maintien ou à la restauration de ces milieux pour l'accueil de nombreuses espèces (le Grand Tétras, la Gélinoite).

Pour les forêts communales, 3 vocations ont été définies : multifonctionnalité (production, vocation sociale, vocation écologique), naturalité (non intervention) préconisée surtout au niveau des forêts en excellent état de conservation et restauration pour les forêts en mauvais état de conservation.

Pour les forêts privées, la rédaction des futurs plans simples de gestion devront prendre en compte une gestion plus écologique des forêts.

Gestion cynégétique et gestion de la faune sauvage

Même si globalement on ne note pas de problèmes fondamentaux liés au gibier, il faut continuer à garantir le maintien d'un équilibre faune/flore : en gérant de la façon la moins artificielle possible la faune sauvage chassable, en garantissant et en rétablissant des zones de quiétude favorables au gibier et aux espèces sensibles, en limitant le nourrissage du gibier (notamment par rapport à l'augmentation de la population de sangliers), en contribuant au maintien et/ou au rétablissement des populations d'espèces sensibles rares ou menacées (Faucon pèlerin, Gélinoite des bois, Grand Tétras, Pic noir...), etc...

B. Objectifs et actions

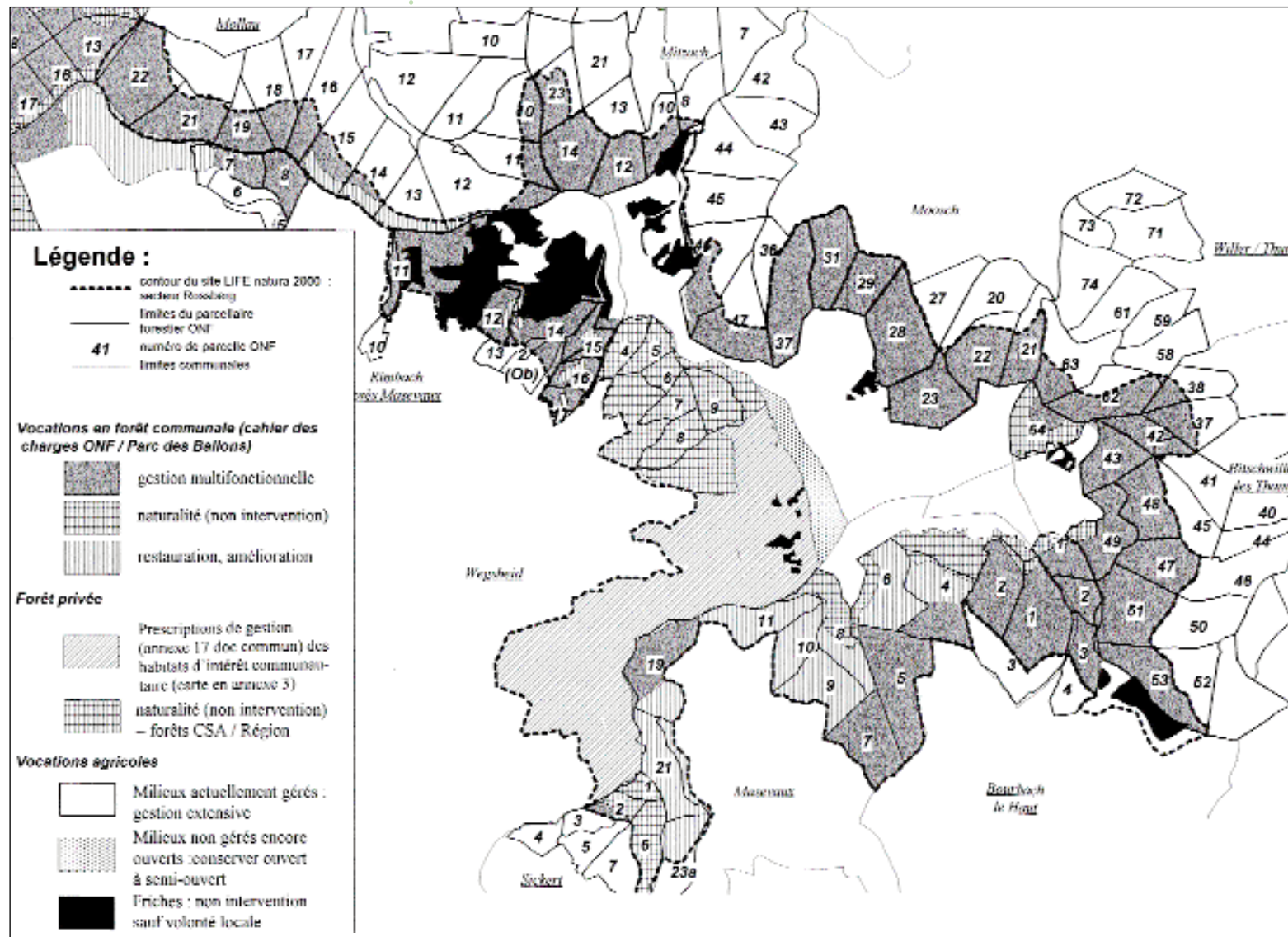
Secteur d'activité	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions
AGRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver la faune et la flore typiques des hautes-chaumes et des prairies montagnardes. - Garantir la conservation de milieux ouverts à semi-ouverts. - Pérenniser la vocation de zone de silence des chaumes. - Améliorer la qualité environnementale des exploitations (assainissements, déchets). - Améliorer les conditions d'accueil des fermes-auberges, améliorer les abords. - Valoriser les produits de la ferme. 	<p>Milieux à vocation agricole actuellement gérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des plans de pâturage à chaque agriculteur. <p><i>- En bon état de conservation :</i> pérenniser la gestion extensive actuelle</p> <p><i>- En mauvais état de conservation :</i> Restaurer ou favoriser une gestion extensive des milieux.</p> <p>Milieux non gérés recolonisés par les arbres (partie des chaumes du Belacker et du Ruchberg)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Laisser évoluer vers la forêt ; toutefois des actions de rénovation pastorale peuvent être envisagées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des CAD (Fiche action A1) - Non intervention - Rénovation pastorale d'une partie des chaumes du Belacker et du Ruchberg (Fiche action A2)
GESTION CYNEGETIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique, c'est-à-dire celui qui permet une régénération naturelle d'essences adaptées et majoritaires dans les peuplements forestiers actuels du massif, sans protection systématique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien ou rétablissement des populations d'espèces sensibles, rares ou menacées : Faucon pèlerin, Gélinotte des bois, Grand Tétrás, Chouette de Tengmalm, Pic noir, Chouette chevêchette. - Maintien de zones de quiétude. - Limiter, voire supprimer l'affouragement des cervidés. - Concilier la chasse avec les autres activités de loisirs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan de gestion sylvo-cynégétique prenant en compte tous les objectifs permettant de garantir l'équilibre Forêt/Gibier (Fiche action C1).

Secteur d'activité	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions
GESTION FORESTIÈRE	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les forêts dans un bon état de conservation tout en tenant compte de leurs vocations sociale et économique. - Prise en compte des espèces rares, relictuelles ou menacées dans la gestion courante, ou par des actions ponctuelles et ciblées sur un territoire donné (Grand Tétras, Chouette de Tengmalm, Pic noir...). - Préserver, renforcer et reconquérir la diversité biologique des forêts exploitées. - Préserver les forêts subnaturelles. - Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique. - Gérer la fréquentation. 	<p>FORETS COMMUNALES SOUMISES AU REGIME FORESTIER</p> <p>Gestion multifonctionnelle (forêts en état de conservation moyen à bon)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production de bois de qualité en tenant compte des vocations sociales, récréatives, écologiques et paysagères des forêts. - Obtenir des peuplements mélangés en essences adaptées et composés d'arbres d'âges différents. - Tendre vers des forêts plus mûres. - Favoriser la régénération naturelle. <p>Vocation de naturalité (forêts en excellent état de conservation)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas intervenir sur les peuplements pas ou peu exploités proches de l'état naturel et sur les peuplements subnaturels (ces peuplements sont souvent des forêts sur éboulis, habitats prioritaires). <p>Restauration des forêts (forêts en mauvais état de conservation)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les milieux nécessitant une intervention de restauration ou d'amélioration (exemple : plantations d'épicéas) : obtenir des peuplements mélangés en essences adaptées et composés d'arbres d'âges différents. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'îlots de sénescence (Fiche action F1). - Favoriser les techniques alternatives d'exploitation (Fiche action F2). - Etalement de la régénération naturelle sur les forêts de Mollau et de Mitzach (Fiche action F3). - Acquisition de données complémentaires en forêt (Fiche action F4). - Favoriser le maintien d'arbres morts (Fiche action F5). - Gestion courante des forêts (Fiche action F6). - Maintien de la naturalité des forêts (Fiche action F7). - Restauration des forêts du secteur Rossberg (Fiche action F8).

Secteur d'activité	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions
GESTION FORESTIÈRE (suite)		<p>FORETS COMMUNALES NON SOUMISES AU REGIME FORESTIER (Communes de Rimbach-près-Masevaux et Wegscheid)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ces forêts ne sont actuellement pas exploitées. - En cas d'exploitation ou de soumission au régime forestier : respect du cahier des charges des forêts communales soumises au régime forestier (voir précédemment). <p>FORETS PRIVEES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction ou adaptation des Plans Simples de Gestion prenant en compte une gestion plus écologique des forêts (cahier des charges pour les forêts privées). - Forêts privées de Wegscheid : maîtrise foncière à rechercher avec les propriétaires intéressés (échanges de parcelles) afin de compléter les acquisitions du CSA, de la Région et de l'ADT. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non intervention (sauf aux abords des sentiers de randonnées). - Fiches actions concernant les forêts communales soumises au régime forestier (voir précédemment). - Gestion des forêts sur éboulis (Fiche action F9). - Gestion des Hêtraies subalpines (Fiche action F10). - Gestion des Hêtraies-sapinières (Fiche action F11). - Restauration des forêts du secteur Rossberg (Fiche action F 8). - Etude de restructuration des forêts privées de Wegscheid (Fiche action F12).

Secteur d'activité	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions
GESTION DES TOURBIERES	- Pas de complexe tourbeux sur le secteur Rossberg		
TOURISME/LOISIRS	- Gérer et limiter la fréquentation humaine. - Améliorer l'accueil et l'information du public.	- Garantir la pérennité de zones de quiétude exitantes, notamment pour le Grand Tétras, espèce particulièrement sensible au dérangement.	- Amélioration de l'accueil et de l'information (Fiche action L1). - Maintien de zones de tranquillité (Fiche action L2). - Etude et suivi de la fréquentation sur le Massif du Rossberg (Fiche action L3). - Etude sur l'aménagement du Col du Hundsruck (Fiche action L5).
SUIVIS ECOLOGIQUES ETUDES	- Préserver et conserver les espèces et habitats d'intérêt communautaire et/ou d'intérêt patrimonial. - Approfondir les connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire. - Approfondir les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire.	- Réaliser des études et suivis sur les secteurs ayant un fort enjeu écologique. - Réaliser des suivis des espèces remarquables (Grand Tétras, Faucon pèlerin...).	- Réalisation d'inventaires complémentaires sur les habitats d'intérêt communautaire prioritaires (Fiche action S1). - Etudes des potentialités écologiques des habitats (Fiche action S2). - Projet de RN sur le massif du Rossberg (Fiche action S4).
PEDAGOGIE COMMUNICATION	- Faire connaître les objectifs et les enjeux liés à la gestion des milieux naturels. - Porter à connaissance le dispositif Natura 2000 par le biais du site des Vosges du Sud.	- Sensibiliser le grand public mais aussi les acteurs ou gestionnaires du site sur les problématiques écologiques et socio-économiques du secteur.	- Réalisation d'un catalogue des habitats d'intérêt communautaire (Fiche action P1). - Réalisation d'un document de communication (Fiche action P2).
EVALUATION	- Evaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats. - Evaluer la mise en oeuvre du document d'objectifs.	- Suivi de l'évolution des habitats et des espèces remarquables. - Suivi de la mise en oeuvre du document d'objectifs.	- Elaboration d'un protocole d'évaluation du document d'objectifs (Fiche action E1). - Animation et mise en oeuvre du document d'objectifs (Fiche action E2).

C. Cartographie des lignes d'action





Site des Vosges du Sud *DOCUMENT D'OBJECTIFS*

Secteur Rossberg *CAHIER 1*

Chapitre IV

Plan d'actions

Fiche action	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Réalisation de l'action par année							Stratégie	Financement	Domaine d'action	Priorité
			2000 2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009				
- Mise en place des CAD (A1)	DDAF	- A définir	X	X	X					- Contractuel (CAD)	- MAAPAR + Europe	- Gestion	☆☆☆
Rénovation pastorale des chaumes du Belacker et du Ruchberg (A2)	DDAF	- A définir			X	X	X	X		- Rénovation pastorale/CAD	- MAAPAR + Europe	- Gestion	☆
Plan de gestion sylvo-cynégétique (C1)	PNRBV	- 12 200 euros			X					- Etude/ Investissement	- MEDD	- Etudes/suivis	☆☆☆
Mise en place d'îlots de sénescence (F1)	Communes	dans cahier des charges	X	X						- Contrat Natura 2000	- MEDD + Europe	- Gestion	☆☆☆
Techniques alternatives d'exploitation (F2)	Communes	dans cahier des charges			X	X				- Contrat Natura 2000	- MEDD + Europe	- Gestion	☆☆
Etalement de la régénération naturelle sur Mollau et Mitzach (F3)	Communes	- 17 000 euros		X	X					- Contrat Natura 2000	- MEDD + Europe	- Gestion	☆
Acquisition de données complémentaires en forêt (F4)	Communes	- 16 500 euros					X	X	X	- Etude/ Investissement	- MEDD	- Etudes/suivis	☆☆☆
Maintien d'arbres morts (F5)	Communes	- 0 euro		X						- Contrat Natura 2000	- Bonne pratique	- Gestion	☆☆☆
Gestion courante des forêts (F6)	Communes	- 0 euro		X						- Contrat Natura 2000	- Bonne pratique	- Gestion	☆☆
Naturalité des forêts (F7)	Communes	- 0 euro		X						- Contrat Natura 2000	- Bonne pratique	- Gestion	☆☆☆

Fiche action	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Réalisation de l'action par année							Stratégie	Financement	Domaine d'action	Priorité
			2000 2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009				
Restauration des forêts du secteur Rossberg (F8)	- Communes	- A définir			X	X				- Contrat Natura 2000	- MEDD + Europe	- Gestion	☆☆
Gestion des forêts sur éboulis (F9)	- Propriétaires privés	- 0 euro	X		X	X				- Contrat Natura 2000	Bonne pratique	- Gestion	☆☆
Gestion des Hêtraies subalpines (F10)	- Propriétaires privés	- 0 euro	X		X	X				- Contrat Natura 2000	Bonne pratique	- Gestion	☆☆
Gestion des Hêtraies-sapinières (F11)	- Propriétaires privés	- 0 euro	X		X	X				- Contrat Natura 2000	Bonne pratique	- Gestion	☆☆
Restructuration des forêts privées de Wegscheid (F12)	- Commune	- 15 245 euros				X				- Etude/ Investissement	- A définir	- Gestion	☆
Amélioration de l'accueil et de l'information (L1)	- PNRBV	- A définir au cas par cas	X	X	X	X	X	X	X	- Animation/ Investissement	- MEDD, Collectivités	- Animation	☆☆
Maintien de zones de tranquillité (L2)	- PNRBV	- A définir	X	X	X	X	X	X	X	- Animation	- MEDD, Collectivités	- Animation	☆☆☆
Suivi de la fréquentation sur le Massif du Rossberg (L3)	- PNRBV	- 13 000 euros				X				- Etude/ Investissement	- MEDD, Collectivités	- Etudes/suivis	☆
Etude sur l'aménagement du Col du Hundsruck (L5)	- PNRBV	- A définir				X				- Etude/ Investissement	- MEDD, Collectivités	- Etudes/suivis	☆
Réalisation d'inventaires complémentaires (S1)	- PNRBV	- 10 600 euros	X	X	X					- Etude/ Investissement	- MEDD	- Etudes/suivis	☆☆
Etude des potentialités écologiques des habitats (S2)	- PNRBV	- 12 200 euros			X					- Etude/ Investissement	- MEDD	- Etudes/suivis	☆☆
Projet de RN sur le Massif du Rossberg (S4)	- A définir	- A définir	X	X	X					Réglementaire	- MEDD ou Région	- Protection	☆☆☆

PNRBV

Document d'objectifs du site Vosges du Sud
Secteur Rossberg - cahier 1 - page 28

Fiche action	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Réalisation de l'action par année							Stratégie	Financement	Domaine d'action	Priorité	
			2000 2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009					
Réalisation d'un catalogue des habitats d'intérêt communautaire (P1)	- PNRBV	- 7 700 euros	X	X							- Investissement	- MEDD	- Animation	☆☆☆
Réalisation d'un document de communication (P2)	- PNRBV	- 4 575 euros	X								- Investissement	- MEDD	- Animation	☆☆☆
Elaboration d'un protocole d'évaluation du document d'objectifs (E1)	- PNRBV	- A définir				X	X	X			- Etude/ Investissement	- MEDD	- Animation	☆☆
Animation et mise en oeuvre du document (E2)	- PNRBV	- 213 450 euros	X	X	X	X	X	X	X		- Animation/ fonctionnement	- MEDD, Collectivités	- Animation	☆☆☆

Conclusion

Dispositif européen, cette démarche confirme l'intérêt écologique exceptionnel de ce secteur du Sud du Massif Vosgien qui, suite à une gestion prudente des acteurs locaux, présente encore un état de conservation satisfaisant.

Le Massif du Rossberg a un rôle important à jouer dans la conservation de plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire ; ce travail a en effet permis d'identifier 8 espèces d'intérêt communautaire et de cartographier 11 habitats naturels différents, dont 4 prioritaires. Les habitats d'intérêt communautaire présents s'étendent sur environ 1170 ha.

Les objectifs et lignes d'actions énoncés dans ce document visent à pérenniser la bonne gestion actuelle ; il s'agit entre autre d'encourager :

- * une gestion forestière favorable à la biodiversité,
- * une gestion cynégétique permettant d'assurer un équilibre entre la forêt et le gibier,
- * une gestion agricole assurant la conservation des hautes-chaumes,
- * la conservation de biotopes sensibles : tourbières...,
- * la préservation du réseau de forêts subnaturelles,
- * un développement touristique équilibré avec notamment conservation de zones de quiétude.

Le grand défi des prochaines années consistera essentiellement à gérer une fréquentation croissante de ce secteur encore sauvage et remarquablement conservé.



Site des Vosges du Sud *DOCUMENT D'OBJECTIFS*

Secteur Rossberg *CAHIER 1*

Chapitre V

Evaluation de la mise en oeuvre du document d'objectifs

A. La démarche d'évaluation

Présentation de la démarche

L'article R-21427 du Code de l'Environnement stipule que l'autorité compétente pour arrêter le document d'objectifs procède tous les 6 ans à l'évaluation du document et de sa mise en oeuvre. L'article R-21424 de ce même Code indique que le document d'objectifs doit contenir «les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces». Enfin, l'article R-21425 précise que le comité de pilotage participe à cette démarche.

L'évaluation porte sur deux objets principaux :

- **L'état de conservation des habitats**

Il est nécessaire de rendre compte à la Commission européenne de l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national et des incidences des mesures prises.

- **la mise en oeuvre du document d'objectifs**

A l'échelle du site Natura 2000, il s'agit de réaliser un suivi et une évaluation de la mise en oeuvre des actions menées dans le cadre du document d'objectifs.

L'évaluation consiste à interpréter les résultats du suivi qui permettent de porter un jugement sur les objectifs et actions du document d'objectifs.

Ce jugement porte sur :

- **La pertinence** des objectifs et actions. Il s'agit de vérifier, d'une part, si les objectifs sont adaptés aux enjeux, d'autre part, de vérifier que les actions ont bel et bien l'effet attendu.
- **La cohérence** des objectifs : il s'agit de réfléchir sur la cohérence des objectifs et actions du document d'objectifs avec ceux et celles issus d'autres politiques.
- **L'efficacité** des objectifs et des actions : il s'agit de vérifier que les actions ont bien l'ampleur d'effet attendu.
- **L'efficience** des actions : il s'agit de s'interroger aux coûts des actions au regard des effets induits.

L'évaluation du document d'objectifs

Deux démarches sont actuellement en cours et devraient aboutir à la constitution d'un cadre méthodologique en matière d'évaluation sur les sites Natura 2000 :

- la mise en place d'indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats par le Muséum National d'Histoire Naturelle.
- la réalisation d'outils évaluation-bilan de la mise en oeuvre des documents d'objectifs par l'Atelier Technique des Espaces Naturels.

Concernant la mise en oeuvre du document d'objectifs, l'évaluation se fera à deux niveaux :

1. Une évaluation annuelle par le biais d'un bilan d'activités et d'un état des lieux des études complémentaires réalisées pour une meilleure connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (ces études complémentaires sont listées dans les fiches actions) .

Le bilan annuel de mise en oeuvre des actions (pour chaque fiche action) peut se résumer par le tableau ci-dessous :

Action (en exemple)	Objectifs	Résultat attendu	coût prévisionnel	Indicateurs de suivis	Niveau de réalisation	Coût réel	Perspectives
Réalisation d'un document de communication (P2)	Porter à connaissance Natura 2000 et ses implications, ainsi que les objectifs et les enjeux liés à la gestion des milieux naturels sur le site.	- Diffusion de 1500 exemplaires	- 4 575 euros	- Réalisation du document. - Nombres d'exemplaires diffusés.	Bilan d'activités	Bilan d'activités	Bilan d'activités
Mise en place d'îlots de sénescence (F1)	- Tendre vers des forêts plus âgées, en faveur d'espèces d'intérêt communautaire et de la biodiversité en général.	- 3% de la surface productive en forêt communale, classés en îlots de sénescence.	- 137 euros/ha/an	- Nombre de contrats Natura 2000 signés. - Surface classée en îlots (% et cartes).	Bilan d'activités	Bilan d'activités	Bilan d'activités

2. Une évaluation tous les 6 ans, prenant en compte tous les bilans annuels de mise en oeuvre du document d'objectifs et redéfinissant les nouvelles orientations de gestion pour les 6 années suivantes.

Lors de la mise en oeuvre du document d'objectifs et de son évaluation, le rôle du comité de pilotage est maintenu : il devra se réunir une fois par an afin de suivre la bonne mise en oeuvre des actions prévues par le document d'objectifs.

B. Critères de suivis et d'évaluation des actions

Action	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Critères d'évaluation
Mise en place des CAD (A1)	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver la faune et la flore typiques des hautes-chaumes et prairies montagnardes. - Garantir la conservation des milieux ouverts en pérennisant une gestion pastorale extensive. 	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de 14 CAD 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de CAD signés. - Surface contractualisée au titre des CAD. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'état de conservation des Hautes-chaumes et prairies montagnardes. - Evolution des pratiques agricoles.
Rénovation pastorale des chaumes du Belacker et du Ruchberg (A2)	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir la conservation des milieux ouverts en pérennisant une gestion pastorale extensive. 	<ul style="list-style-type: none"> - Retour d'un cortège floristique adapté aux hautes-chaumes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Surface réhabilitée (cartes). - Nombre de contrats signés (CAD ou rénovation pastorale). 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivis écologiques des secteurs réhabilités (faune, flore, mosaïque paysagère).
Plan de gestion sylvo-cynégétique (C1)	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer les pratiques cynégétiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un rapport d'étude. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des modes de gestion cynégétique en lien avec les conclusions de l'étude.
Mise en place d'îlots de sénescence (F1)	<ul style="list-style-type: none"> - Tendre vers des forêts plus âgées, en faveur d'espèces d'intérêt communautaire et de la biodiversité en général. 	<ul style="list-style-type: none"> - 3% de la surface productive en forêt communale, classés en îlots de sénescence. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats Natura 2000 signés. - Surface classée en îlots (% et cartes). 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des îlots. - Suivis écologiques de l'évolution des îlots (habitats et espèces).
Techniques alternatives d'exploitation (F2)	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les sols fragiles. - Limiter le dérangement d'espèces sensibles. - Eviter la création de nouvelles pistes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Abandons de pistes forestières. - Préservation de milieux sensibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats Natura 2000 signés. - Surface traitée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivis écologiques sur les secteurs sensibles. - Linéaire de pistes abandonnées.
Etagement de la régénération naturelle sur Mollau et Mitzach (F3)	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la structure et la fonctionnalité des habitats forestiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir des peuplements étagés et hétérogènes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats Natura 2000 signés. - Surface contractualisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'état de conservation des habitats forestiers.
Acquisition de données complémentaires en forêts (F4)	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir des informations plus précises concernant les habitats forestiers (surface terrière, structure, nécromasse, définition d'indicateurs de suivis). 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de ces données pour la définition des mesures de gestion et de suivis. 	<ul style="list-style-type: none"> - rapports d'études. - nombre d'aménagements forestiers révisés, ayant intégré les nouvelles données. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des mesure de gestion et définition des indicateurs de suivis suite à l'intégration des nouvelles données.
Maintien d'arbres morts (F5)	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la diversité écologique et l'hétérogénéité des habitats forestiers en faveur d'espèces d'intérêt communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre d'arbres morts à l'ha : au moins 2 arbres morts ou 5 m3/ha. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats Natura 2000 signés. - Surface contractualisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'état de conservation des habitats forestiers.

Action	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Critères d'évaluation
Gestion courante des forêts (F6)	- Augmenter la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts.	- Gestion des habitats forestiers adaptée aux habitats naturels identifiés.	- Nombre de contrats Natura 2000 signés (et surface contractualisée). - Type de traitement sylvicole pratiqué.	- Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.
Naturalité des forêts (F7)	- Conserver les peuplements subnaturels. - Eviter le dérangement d'espèces sensibles.	- Non exploitation des secteurs à forte naturalité.	- Nombre de contrats Natura 2000 signés (et surface contractualisée). - Surface «non gérée».	- Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.
Restauration des forêts du secteur Rossberg (F8)	- Obtenir des peuplements mélangés en essences et composés d'arbres d'âges différents.	- Restauration des habitats forestiers en mauvais état de conservation.	- Nombre de contrats Natura 2000 signés (et surface contractualisée). - Travaux réalisés en faveur de la biodiversité.	- Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.
Gestion des forêts sur éboulis (F9)	- Augmenter la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts.	- Gestion des forêts sur éboulis adaptée aux enjeux identifiés.	- Nombre de contrats Natura 2000 signés (et surface contractualisée). - Type de traitement sylvicole pratiqué.	- Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.
Gestion des Hêtraies subalpines (F10)	- Augmenter la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts.	- Gestion des hêtraies subalpines adaptée aux enjeux identifiés.	- Nombre de contrats Natura 2000 signés (et surface contractualisée). - Type de traitement sylvicole pratiqué.	- Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.
Gestion des Hêtraies-sapinières (F11)	- Augmenter la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts.	- Gestion des hêtraies-sapinières adaptée aux enjeux identifiés.	- Nombre de contrats Natura 2000 signés (et surface contractualisée). - Type de traitement sylvicole pratiqué.	- Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.
Restructuration des forêts privées de Wegscheid (F12)	- Augmenter la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts par une gestion conservatoire.	- Non intervention. - Acquisition foncière par le CSA ou échanges de parcelles.	- 1 rapport d'étude	- Prise en compte des conclusions du rapport. - Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.
Amélioration de l'accueil et de l'information (L1)	- Informer et sensibiliser le grand public sur les enjeux de préservation des milieux naturels. - Faire respecter la réglementation concernant les chemins d'accès et la signalisation.	- Non dérangement des espèces sensibles. - Garantir la tranquillité de certains secteurs.	- Nombre de panneaux posés. - Nombre de chemins fermés à la circulation.	- Public touché. - Evolution des populations d'espèces sensibles.

Action	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Critères d'évaluation
Maintien de zones de tranquillité (L2)	- Pérenniser l'existence de zones de nature et de silence. - Gérer la fréquentation touristique sur les secteurs les plus sensibles.	- Statu quo en matière d'équipements touristiques et itinéraires balisés.	- Prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion des équipements touristiques.	- Evolution des populations d'espèces sensibles.
Suivi de la fréquentation sur le massif du Rossberg (L3)	- Pérenniser l'existence de zones de nature et de silence.	- Gérer la fréquentation touristique sur les secteurs les plus sensibles.	- Rapport d'étude	- Prise en compte des conclusions de l'étude en terme de gestion de fréquentation touristique.
Etude sur l'aménagement du Col du Hundsruck (L5)	- Améliorer l'accueil et l'information. - Gérer et structurer la fréquentation au niveau du col.	- Mise en place d'un aménagement adapté du Col du Hundsruck pour l'accueil du public.	- Rapport d'étude	- Prise en compte des conclusions de l'étude. - Qualité de l'accueil du public.
Réalisation d'inventaires complémentaires (S1)	- Améliorer les connaissances sur les habitats en mosaïque.	- Adapter les modes de gestion pour favoriser le maintien de mosaïques d'habitats.	- Réalisation de rapports d'études.	- Intégration des données acquises dans ce cadre dans les documents de gestion.
Etude des potentialités écologiques des habitats (S2)	- Améliorer la connaissance de l'état de conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.	- Gestion adaptée des habitats pour la conservation d'espèces sensibles.	- Réalisation d'un rapport d'études. - Surface étudiée.	- Evolution des modes de gestion. en lien avec les conclusions de l'étude.
Projet de RN sur le massif du Rossberg (S4)	- Protection des habitat naturels sur le massif du Rossberg.	- Gestion conservatoire des habitats naturels. - Mise en place d'une réglementation.	- Création de la Réserve Naturelle	- Type de réglementation en place. - Evolution de l'état de conservation des habitats naturels.
Réalisation d'un catalogue des habitats d'intérêt communautaire (P1)	- Porter à connaissance les objectifs et les enjeux liés à la gestion des milieux naturels sur le site.	- Diffusion de 200 exemplaires.	- Réalisation du document. - Nombre d'exemplaires diffusés.	- Public touché.
Réalisation d'un document de communication (P2)	Porter à connaissance Natura 2000 et ses implications, ainsi que les objectifs et les enjeux liés à la gestion des milieux naturels sur le site.	- Diffusion de 1500 exemplaires	- Réalisation du document. - Nombres d'exemplaires diffusés.	- Public touché.
Elaboration d'un protocole d'évaluation du document d'objectifs (E1)	- Evaluer l'état de conservation des habitats. - Evaluer la mise en oeuvre du document d'objectifs.	- Définir de nouvelles orientations en fin de validité du document d'objectifs.	- Mise en application du protocole.	- Evolution des orientations et actions du document d'objectifs lors de sa révision.
Animation et mise en oeuvre du document d'objectifs (E2)	- Pérenniser la rôle des acteurs locaux dans la mise en oeuvre du document d'objectifs.	- 1 réunion du comité de pilotage par an.	- Nombre de réunions du comité de pilotage.	- Suivi et évaluation des actions menées sur le site et implication des acteurs locaux.



Site des Vosges du Sud *DOCUMENT D'OBJECTIFS*

Secteur Rossberg *CAHIER 1*

Chapitre VI

Fiches actions

Fiches actions

Agriculture	A1 : Mise en place des CAD A2 : Rénovation pastorale sur les chaumes du Belacker et Ruchberg
Gestion cynégétique	C1 : Réalisation d'un plan de gestion sylvo-cynégétique
Gestion forestière	F1 : Mise en place d'îlots de sénescence F2 : Techniques alternatives d'exploitation F3 : Etalement de la régénération naturelle sur les forêts de Mollau et Mitzach F4 : Acquisition de données complémentaires en forêt F5 : Maintien d'arbres morts F6 : Gestion courante des forêts F7 : Naturalité des forêts F8 : Restauration des forêts du secteur Rossberg F9 : Gestion des forêts sur éboulis F10 : Gestion des Hêtraies subalpines F11 : Gestion des Hêtraies-sapinières F12 : Restructuration des forêts privées de Wegscheid
Tourisme/Loisirs	L1 : Amélioration de l'accueil et de l'information L2 : Maintien de zones de tranquillité L3 : Suivi de la fréquentation sur le Massif du Rossberg L5 : Etude sur l'aménagement du Col du Hundsruck
Suivis écologiques/Etudes	S1 : Réalisation d'inventaires complémentaires S2 : Etude des potentialités écologiques des habitats S4 : Projet de Réserve Naturelle sur le massif du Rossberg
Pédagogie/Communication	P1 : Réalisation d'un catalogue des habitats d'intérêt communautaire P2 : Réalisation d'un document de communication sur Natura 2000
Evaluation	E1 : Elaboration d'un protocole d'évaluation du document d'objectifs E2 : Animation et mise en oeuvre du document d'objectifs

Niveaux de priorités

☆ peu prioritaire

☆ ☆ prioritaire

☆ ☆ ☆ très prioritaire

Action A1 : Mise en place des CAD



<p>Secteur d'activité</p> <p>- Agriculture</p>	<p>Description de l'opération</p> <p>- Il s'agit d'encourager la gestion extensive des pâturages montagnards en pérennisant la gestion contractuelle des Hautes-Chaumes et des prairies montagnardes par le biais du dispositif des Contrats d'Agriculture Durable (CAD), avec des cahiers des charges répondant aux objectifs de conservation fixés par les Directives Habitats et Oiseaux.</p> <p>- Les contarts Natura 2000 prennent la forme des CAD pour les exploitations agricoles du site.</p>	
<p>Objectifs</p> <p>- Conserver la flore et la faune typiques des chaumes et des prairies montagnardes.</p> <p>- Garantir la conservation des milieux ouverts à semi-ouverts en pérennisant la gestion pastorale extensive.</p>	<p>Exploitations pouvant bénéficier d'un CAD :</p> <p>Secteur Ventron : chaume du Felsach (E. Valentin).</p> <p>Secteur Neufs-Bois/Col d'Oderen : chaume du Gustiberg (A. Ortelli), chaume du Lochberg (C. Schoeffel).</p>	
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>- Chaumes du site actuellement gérées.</p> <p>- Propriétés privées (exploitants agricoles) et propriétés communales.</p> <p>- Surface totale : 850 ha ?</p>	<p>Secteur Ballon d'Alsace : chaume du Grand Langenberg (M. Kachelhoffer), chaume du Wissgrut et chaume du Ballon d'Alsace (L. Morcely), chaume du Bas Gresson (P. Munsch), chaume du Gresson Moyen (G. Hirth), chaume du Gustiberg, Basse Bers et moyenne Bers (A. Fluhr), chaume de Haute Bers (M. Hans).</p> <p>Secteur Rossberg : chaume du Ruchberg (R. Knibiely), chaume du Belacker (G. Knibiely), chaume du Gsang (M. Bleu), chaume du Rossberg (J.C. Rimelen), chaume du Thannerhubel (R.L Wittmer).</p>	
<p>Habitats et espèces visés</p> <p>- Hautes-Chaumes : Formations herbeuses à Nard raide : habitats prioritaires.</p> <p>- Prairies de fauche de montagne : habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>- Gélinotte, Grand Tétras, Pie grièche.</p>	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <p>- Agriculteurs</p> <p>- Chambre d'Agriculture.</p> <p>- DDAF.</p> <p>- PNRBV.</p>	<p>Evaluation des coûts</p> <p>- Les CAD pouvant être contractualisés font l'objet d'un arrêté préfectoral fixant le montant de chaque mesure.</p>

Cf Vol. III pour les cahiers des charges CAD

Action A2 : Rénovation pastorale sur les chaumes du Belacker et du Ruchberg



<p>Secteur d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture 	<p>Description de l'opération</p> <p>Des friches s'installent sur certaines zones des chaumes du Belacker et du Ruchberg, suite au sous-pâturage ou à l'abandon de ces secteurs.</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver la flore et la faune typiques des chaumes et des prairies montagnardes. - Garantir la conservation des milieux ouverts à semi-ouverts en pérennisant la gestion pastorale extensive. 	<p>Action envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation pastorale : dans le cadre de l'application d'un CAD, les secteurs en friches peuvent être restaurés (application du cahier des charges CAD). 	
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>Secteur Rossberg :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commune de Moosch (propriété de Husseren) : parcelle cadastrale 1 (Belacker). - Commune de Rimbach près Masevaux : parcelles cadastrales 160, 161 (Ruchberg). 		
<p>Habitats et espèces visés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hautes-Chaumes : Formations herbeuses à Nard raide : habitats prioritaires. - Prairies de fauche de montagne : habitats d'intérêt communautaire. - Gélinotte, Grand Tétras, Pie grièche. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculteurs - Chambre d'Agriculture. - PNRBV. - DDAF. 	<p>Evaluation des coûts</p> <p>Le coût moyen estimé est de 168 euros/ha/an. (se référer aux mesures du cahier des charges des CAD).</p>

Cf Vol. III pour les cahiers des charges CAD

Action C1 : Réalisation d'un plan de gestion sylvo-cynégétique



Secteur d'activité - Gestion cynégétique.	Description de l'opération Afin de réaliser un plan de gestion cynégétique sur l'ensemble du site, il est nécessaire au préalable de réaliser une étude qui ferait, d'une part, un état des lieux des populations de cervidés et de sangliers (avec un protocole de suivi des populations), d'autre part, une évaluation des potentialités d'accueil des milieux. Par ailleurs, un état des lieux de toutes les pratiques liées à la chasse pourra être réalisé. Cette étude permettra notamment d'établir une définition de l'équilibre sylvo-cynégétique et de mettre en place un protocole de suivi de cet équilibre.	
Objectifs Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique : équilibre entre la forêt et la pression exercée par les cervidés sur les jeunes arbres.		
Statut de propriété/surface - Plan de gestion sylvo-cynégétique sur l'ensemble du site. - Une étude préalable peut être menée sur le secteur test du Massif du Rossberg et/ou du secteur Ventron.		
Habitats et espèces visés Habitats forestiers d'intérêt communautaire : - Hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule. - Hêtraies subalpines à érables. - Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - GIC 14/15. - ONF. - Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin.	Evaluation des coûts Coût estimé de l'étude : 12 200 euros.

Action F1 : Mise en place d'îlots de sénescence



<p>Secteur d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion sylvicole 	<p>Description de l'opération</p> <p>Il s'agit de parquets d'attente (exploitation retardée) maintenus sur une période longue, supérieure à 3 fois la durée d'un aménagement.</p> <p>On laisse vieillir les îlots sur une période minimale de 50 ans, au bout de laquelle l'exploitation sera possible. On s'attachera à ce que la répartition de ces parquets soit équilibrée sur l'ensemble du site.</p> <p>Critères de choix des îlots :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les îlots doivent atteindre environ 3% de la surface productive. - Bouquets d'arbres compris entre 0,5 et 5 ha - Choix sur des peuplements de toutes classes d'âges en évitant des peuplements trop jeunes (moins de 40 ans) ou trop âgés. - Prise en compte du paysage. 	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tendre vers des forêts plus âgées. - Augmenter la diversité structurale, paysagère et spécifique des forêts. 		
<p>Statut de propriété/surface</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout le site est concerné, dans les forêts communales soumises au régime forestier, sur une surface d'environ 50 ha répartie en îlots. 		
<p>Habitats et espèces visés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitats d'intérêt communautaire : hêtraie-sapinière à Fétuque, à Luzule ; hêtraie d'altitude, forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis. - Pic noir, Chouette de Tengmalm. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes du site - ONF - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <p>Estimation des coûts : 137 euros/ha/an.</p>

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F2 : Techniques alternatives d'exploitation



<p>Secteur d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion sylvicole 	<p>Description de l'opération</p> <p>Pour les zones à exploiter difficilement accessibles ou présentant des sols particulièrement fragiles, il s'agit de privilégier les techniques de débuscage par traction animale (et/ou câble) afin d'éviter toute nouvelle création de piste forestière.</p> <p>Pour toute exploitation utilisant le débuscage alternatif, il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De faire une étude de faisabilité de débuscage alternatif (notamment le débuscage à cheval) dans les zones à exploiter : étude technique, écologique et économique. - Détermination du surcoût financier éventuel engendré par l'utilisation de la méthode du débardage à cheval. - Suivi technique et économique des zones exploitées. <p>Une rémunération du propriétaire est prévue. Elle est calculée au cas par cas et correspond au surcoût engendré par rapport à l'utilisation des méthodes d'exploitation habituelles.</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les sols particulièrement fragiles. - Préserver la structure des habitats d'intérêt communautaire. - Eviter la création de nouvelles pistes forestières (impacts écologique et paysager). 		
<p>Statut de propriété/surface</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forêts communales et privées : secteurs exploités mal desservis par les pistes existantes (secteurs à préciser au cas par cas) ou présentant des sols particulièrement fragiles. 		
<p>Habitats et espèces visés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitats d'intérêt communautaire : hêtraie-sapinière à Fétuque, à Luzule ; hêtraie d'altitude, forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis. - Grand Tétras. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes du site - ONF - FIBOIS Alsace - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <p>Le coût moyen a été estimé à 7,30 euros/m3.</p>

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F3 : Etalement de la régénération naturelle sur les forêts de Mollau et de Mitzach



<p>Secteur d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion sylvicole. 	<p>Description de l'opération</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier la régénération naturelle afin de favoriser les essences autochtones. S'il y a échec de régénération, les plantations seraient possibles. - Privilégier une régénération lente et progressive : étalement de la régénération sur 50 ans. - Allongement de l'âge d'exploitabilité : diamètre indicatif de 60 cm ; âge indicatif de 150 ans. <p>Le manque à gagner sera déterminé à l'échelle des forêts par comparaison des possibilités volume et estimation des revenus nets prévisibles calculés sur l'ensemble de la propriété traitée en futaie régulière.</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la diversité structurale de la forêt (forêt étagée). - Obtenir une forêt composée d'arbres d'âges différents. - Obtenir des peuplements mélangés en essences. 		
<p>Statut de propriété/surface</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forêts communales soumises au régime forestier du secteur du Rossberg. - Mollau : parcelles forestières 10 à 19 incluse, 21, 22. - Mitzach : parcelles forestières 8, 10, 12, 14, 23. 		
<p>Habitats et espèces visés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitats d'intérêt communautaire : Hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule, Hêtraies subalpines à érables, Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis. - Grand Tétras. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - ONF - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <p>Le manque à gagner maximum est estimé à : 228 euros/ha/an.</p> <p>Soit sur les communes de Mollau et Mitzach : environ 17 000 euros.</p>

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F4 : Acquisition de données complémentaires en forêt



Secteur d'activité - Gestion sylvicole.	Description de l'opération Il s'agit d'adapter les aménagements forestiers lors de leur révision normale ou anticipée, permettant d'y inclure les données complémentaires relatives aux opérations Natura 2000. Il s'agira notamment de mettre les aménagements forestiers en conformité avec les opérations prévues dans le document d'objectifs. Les éléments supplémentaires à recueillir sur la base d'une placette/ha sont les suivants :	
Objectifs - Mise en conformité des aménagements forestiers avec le document d'objectifs. - Recueillir des données et analyses complémentaires sur les milieux forestiers.	Les éléments supplémentaires à recueillir sur la base d'une placette/ha sont les suivants : <ul style="list-style-type: none">- Inventaire dendrométrique (surface terrière et structure).- Evaluation des habitats Tétras sur les zones d'action prioritaires.- Description de la nécromasse, notamment pour les secteurs à vocation de naturalité.- Dans le cadre du suivi scientifique, définition de descripteurs et d'indicateurs de suivi.	
Statut de propriété/surface Ensemble du site concerné. Forêts communales soumises au régime forestier.		
Habitats et espèces visés Habitats d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none">- Les hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule.- Hêtraies subalpines à érables.- Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis.	Partenaires/maîtres d'oeuvre <ul style="list-style-type: none">- Communes- ONF.- PNRBV.	Evaluation des coûts <ul style="list-style-type: none">- Le coût de l'opération est défini sur la base de temps supplémentaire passé pour la récolte des données.- Le surcoût engendré est estimé à 55 euros/ha, soit sur un total de 300 ha, 16 500 euros sur 6 ans.- Rapporté à l'année, le surcoût est estimé à 2 750 euros/an.

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F5 : Maintien d'arbres morts et d'arbres à cavités



Secteur d'activité - Gestion sylvicole.	Description de l'opération - Maintien d'arbres morts, sur pied ou couchés, ainsi que d'arbres à cavité. - Il s'agit de maintenir au moins un arbre mort par hectare en moyenne.	
Objectifs - Augmenter la biodiversité écologique, paysagère et structurale. - Tendre vers des forêts plus âgées.		
Statut de propriété/surface Forêts communales soumises au régime forestier (sur l'ensemble du site).		
Habitats et espèces visés - Habitats d'intérêt communautaire : hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule, hêtraies subalpines à érables, forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis. - Pic noir, Chouette de Tengmalm	Partenaires/maîtres d'oeuvre - Communes - ONF - PNRBV	Evaluation des coûts Les arbres morts et les arbres à cavité ont généralement une faible valeur marchande. Le manque à gagner est donc estimé 0 euro.

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F6 : Gestion courante des forêts



Secteur d'activité - Gestion sylvicole.	Description de l'opération	
Objectifs - Augmenter la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts.	Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none">- Favoriser le mélange d'essences différentes, réparties en mosaïque.- Favoriser et maintenir les essences «secondaires».- Pas de coupes rases sur de grandes surfaces (inférieur à 2 ha) : privilégier les récoltes progressives.- Privilégier le traitement jardiné ou irrégulier par parquet/bouquet.- Favoriser la régénération naturelle.- Coupes de régénération de taille limitée.- En cas de plantation : favoriser les essences d'accompagnement, favoriser les plants autochtones de provenance locale.- Récolte des arbres à maturité (diamètre indicatif : 60 cm ; âge indicatif : 150 ans).- Entretien des clairières existantes.- Maintenir des lisières sinueuses, étagées, diversifiées en essences, avec présence d'arbres morts.- Aucun traitement chimique.	
Statut de propriété/surface Forêts communales soumises au régime forestier (sur l'ensemble du site).		
Habitats et espèces visés Habitats d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none">- Les hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule.- Hêtraies subalpines à érables.- Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis.	Partenaires/maîtres d'oeuvre <ul style="list-style-type: none">- Communes- ONF- PNRBV	Evaluation des coûts S'agissant de travaux courants, il n'y a pas de surcoût : 0 euro.

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F7 : Naturalité des forêts



Secteur d'activité - Gestion sylvicole.	Description de l'opération - Aucune intervention sur les peuplements subnaturels (sauf sécurité publique). - Gel des pistes forestières. - Aucun traitement chimique.	
Objectifs - Conservation des forêts non exploitées qui sont proches de l'état naturel (peuplements subnaturels).		
Statut de propriété/surface - Forêts communales soumises et forêts privées.		
Habitats et espèces visés Habitats d'intérêt communautaire : - Les hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule. - Hêtraies subalpines à érables. - Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - Communes - ONF - PNRBV	Evaluation des coûts S'agissant de forêts déjà non exploitées ou non exploitables, il n'y a pas de surcoût. Le coût est donc de 0 euro.

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F8 : Restauration des forêts du secteur Rossberg



<p>Secteur d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion sylvicole. 	<p>Description de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit de travaux particuliers visant à restaurer des habitats et des habitats d'espèces. 	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir des peuplements mélangés en essences et composés d'arbres d'âges différents. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ces interventions sont à définir en fonction du peuplement initial : il s'agit le plus souvent de plantations d'épicéas qu'il convient de convertir en peuplements mélangés adaptés aux conditions stationnelles. - Aucun traitement chimique ne sera utilisé lors des travaux de restauration. <p>Les parcelles forestières communales concernées sur le secteur sont :</p>	
<p>Statut de propriété/surface</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forêts communales soumises et forêts privées du secteur Rossberg. 	<ul style="list-style-type: none"> - Commune de Mollau : 11, 12, 13, 14, 15. - Commune de Masevaux : 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 19, 21, 23a. 	
<p>Habitats et espèces visés</p> <p>Habitats d'intérêt communautaire : Hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule, Hêtraies subalpines à érables, Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grand Tétras, Chouette de Tengmalm... 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - ONF pour les forêts communales - Propriétaires privés - CRPF pour les forêts privées - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les coûts sont à définir au cas par cas. - Moyenne estimée : 304 euros/ha/an.

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales et des forêts privées

Action F9 : Gestion des forêts sur éboulis (forêts privées)



Secteur d'activité - Gestion sylvicole.	Description de l'opération Cahier des charges : <ul style="list-style-type: none">- Privilégier le traitement en futaie irrégulière, éclaircies de type jardinatoire.- Critère d'exploitabilité : diamètre indicatif de 40 cm.- Favoriser les éclaircies de type jardinatoire.- Favoriser la régénération naturelle.- Favoriser le maintien des essences secondaires : Frêne, Sorbier, Noisetier, Orme...- Aucun traitement chimique.	
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Conservation des habitats.- Augmentation de la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts.		
Statut de propriété/surface - Forêts privées.		
Habitats et espèces visés Habitat d'intérêt communautaire prioritaire : <ul style="list-style-type: none">- Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis.	Partenaires/maîtres d'oeuvre <ul style="list-style-type: none">- Propriétaires privés.- CRPF.- PNRBV.	Evaluation des coûts - Bonne pratique

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts privées

Action F10 : Gestion des Hêtraies subalpines (forêts privées)



<p>Secteur d'activité</p> <p>- Gestion sylvicole.</p>	<p>Description de l'opération</p> <p>Cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier le traitement en futaie irrégulière par bouquet ou par petit parquet. - Privilégier les coupes rases inférieures à 4 ha. - Critère d'exploitabilité : respecter les ORF et les ORP. - Favoriser les éclaircies de type jardinatoire et maintenir les espèces secondaires spontanées (Sorbier, Alisier, Noisetier, Sureaux...). - Favoriser la régénération naturelle. - En cas de plantation : favoriser les plantations d'espèces indigènes uniquement. - Aucun traitement chimique. 	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conservation des habitats. - Augmentation de la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts. 		
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>- Forêts privées.</p>		
<p>Habitats et espèces visés</p> <p>Habitat d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hêtraies d'altitude. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires privés - CRPF - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne pratique

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts privées

Action F1 1 : Gestion des Hêtraies-sapinières (forêts privées)



<p>Secteur d'activité</p> <p>- Gestion sylvicole.</p>	<p>Description de l'opération</p> <p>Cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier le traitement en futaie irrégulière ou régulière avec des coupes rases de taille limitée (inférieur à 4 ha). Privilégier l'intégration paysagère des coupes. - Critère d'exploitabilité : respecter les ORF et les ORP. - Favoriser les éclaircies de type jardinatoire et maintenir les espèces secondaires spontanées (Sorbier, Alisier, Noisetier, Sureaux...). - Favoriser la régénération naturelle. - En cas de plantation : favoriser les mélanges d'essences. - Aucun traitement chimique sauf traitement localisé des souches, urgence sanitaire, stockage de bois, en dehors des zones humides et bords de cours d'eau. 	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conservation des habitats. - Augmentation de la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts. 		
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>- Forêts privées.</p>		
<p>Habitats et espèces visés</p> <p>Habitats d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hêtraies-sapinières à Féтуque. - Hêtraies-sapinières à Luzule. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires privés - CRPF - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <p>- Bonne pratique</p>

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts privées

Action F12 : Restructuration des forêts privées de Wegscheid



<p>Secteur d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion sylvicole. 	<p>Description de l'opération</p> <p>Il s'agit avant tout de réaliser une étude de faisabilité de restructuration des forêts.</p> <p>Cette restructuration se basera sur 3 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition foncière des forêts privées : un objectif de maîtrise foncière sera recherché avec les propriétaires intéressés (échanges de parcelles) afin de compléter les acquisitions du CSA, de la Région et de l'ADT. - Non intervention sur certaines parcelles (terrains du CSA). - Intégration des recommandations de gestion dans les Plans Simples de Gestion : les propriétaires seront contactés par le CRPF pour leur proposer d'intégrer les recommandations de gestion. Celles qui auront été acceptées seront précisées puis cartographiées dans les PSG, soit sous forme d'un nouveau document, soit sous forme d'un modificatif présenté par le propriétaire ou son gestionnaire à l'agrément du CRPF. <p>La révision anticipée des PSG et la mise en oeuvre de la nouvelle gestion sont suspendues au financement des surcoûts engendrés.</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la diversité structurale, paysagère et écologique. - Conserver les habitats forestiers. 		
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>Secteur Rossberg :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forêts privées situées sur la commune de Wegscheid. - Forêts de l'ADT, du CSA et de la Région. 		
<p>Habitats et espèces visés</p> <p>Habitats d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule. - Hêtraies subalpines à érables. - Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commune de Wegscheid - CRPF - Conseil Régional d'Alsace - CSA - Propriétaires privés - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <p>Estimations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de restructuration : 4 500 euros.

Action L1 : Amélioration de l'accueil et de l'information



Secteur d'activité - Tourisme/Loisirs	Description de l'opération Il s'agit d'informer et sensibiliser au mieux le grand public, notamment en ce qui concerne les chemins d'accès, la réglementation et la signalisation.	
Objectifs - Informer et sensibiliser le grand public sur les enjeux de conservation des habitats et espèces remarquables du site. - Faire respecter la réglementation concernant les chemins d'accès et la signalisation.	Il s'agit notamment : - De faire un état des lieux des chemins d'accès menant aux sites sensibles. - De prévoir une signalisation ou des panneaux d'information permettant de limiter l'accès des véhicules dans les secteurs les plus sensibles. Cette opération sera menée en concertation et/ou à la demande des communes.	
Statut de propriété/surface - Ensemble du site.		
Habitats et espèces visés Habitats et espèces d'intérêt communautaire ou remarquables du site.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - Communes. - PNRBV.	Evaluation des coûts - A définir.

Action L2 : Maintien de zones de tranquillité



Secteur d'activité - Tourisme/Loisirs	Description de l'opération Afin de pérenniser des zones de quiétude, notamment en faveur de la préservation d'espèces particulièrement sensibles au dérangement (exemple : Grand Tétras), il est souhaitable de :	
Objectifs - Pérenniser l'existence de zones de nature et de silence. - Gérer la fréquentation touristique sur les secteurs les plus sensibles.	- Maintenir un statu quo en matière d'équipements touristiques et d'itinéraires balisés (sentiers du Club Vosgien, itinéraires balisés de ski de fond...) sur l'ensemble du site (sauf pour l'aménagement du domaine skiable du Ballon d'Alsace). Le but est de s'en tenir à cet état des lieux. D'autre part, les maires ont la compétence pour faire appliquer cette recommandation. - Surveiller l'évolution des pratiques «libres» : raquettes, ski de fond, VTT... dans les secteurs encore sauvages et qui, de ce fait, attirent les pratiquants de ces activités. Une réflexion sur les moyens d'organiser la pratique de ces activités sur le Massif vosgien est à faire dans le cadre d'un Comité de Suivi.	
Statut de propriété/surface - Ensemble du site.	- Faire appliquer et faire connaître les nombreux règlements concernant les activités sportives.	
Habitats et espèces visés Habitats et espèces d'intérêt communautaire ou remarquables du site.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - Communes. - PNRBV.	Evaluation des coûts - A définir.

Action L3 : Suivi de la fréquentation sur le Massif du Rossberg



Secteur d'activité - Tourisme/Loisirs	Description de l'opération Un suivi de la fréquentation plus précis peut être mis en place sur le Massif du Rossberg, notamment au niveau du col du Hundsruck et du vallon de Rimbach-près-Masevaux.	
Objectifs Garantir la pérennité des zones de quiétude existantes.	Ce suivi peut se faire de manière quantitative (comptage des parkings et des randonneurs) et qualitative (enquêtes auprès des visiteurs).	
Statut de propriété/surface - Massif du Rossberg.		
Habitats et espèces visés Habitats et espèces d'intérêt communautaire ou remarquables du site.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - PNRBV.	Evaluation des coûts - Coût estimé : 13 000 euros.

Action L5 : Etude sur l'aménagement du Col du Hundsruck



Secteur d'activité - Tourisme/Loisirs	Description de l'opération L'objectif est d'organiser et structurer la fréquentation au niveau du col du Hundsruck : réaménagement paysager des parkings existants, organisation du stationnement, signalisation touristique et infrastructures nature. L'étude sur l'aménagement du col du Hundsruck consistera à : - Faire un diagnostic du site : caractéristiques paysagères et écologiques, fonctionnement du col (circulation des véhicules, parkings, chemins, fréquentation du site...) - Faire des propositions d'aménagement du col (aménagement des lieux de stationnement, circulation, réhabilitation et renaturation des espaces dégradés, point d'accueil...).	
Objectifs - Améliorer l'accueil et l'information. - Gérer et structurer la fréquentation au niveau du col.		
Statut de propriété/surface Col du Hundsruck, sur les communes de Bitschwiller-les-Thann et Bourbach-le-Haut.		
Habitats et espèces visés Habitats et espèces d'intérêt communautaire ou remarquables du site.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - Communes - PNRBV - Bureaux d'études ?	Evaluation des coûts - A définir.

Action S1 : Réalisation d'inventaires complémentaires



Secteur d'activité - Suivis écologiques/Etudes.	Description de l'opération - Elaboration d'une cartographie précise des habitats prioritaires : ceux-ci se trouvent pour la plupart en mosaïques avec d'autres habitats. Sur la base des cahiers d'habitats Natura 2000, il s'agit d'affiner la cartographie sur des secteurs où les formations de type «Hêtraie d'altitude» n'ont pu être identifiées précisément (hêtraie d'altitude/hêtraie subalpine). - Cartographie des aulnaies et zones humides (habitats d'intérêt communautaire) : ces aulnaies constituent l'exclusivité des Vosges du Sud puisqu'il n'existe pas de tels peuplements dans les Hautes-Vosges. Par ailleurs, les forêts sur éboulis correspondent à des mosaïques d'habitats étroitement imbriqués qui n'ont pas été cartographiés de façon précise. Leur intérêt écologique exceptionnel nécessite une étude cartographique plus détaillée qui permettra de distinguer les différents habitats qui composent ces écocomplexes.	
Objectifs - Améliorer les connaissances sur les habitats prioritaires en mosaïque.		
Statut de propriété/surface Ensemble du site.		
Habitats et espèces visés - Habitats d'intérêt communautaire : forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis, hêtraie d'altitude, ripisylves.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - PNRBV. - Universités...	Evaluation des coûts Coût estimé de l'étude : 10 600 euros.

Action S2 : Etude des potentialités écologiques des habitats



Secteur d'activité - Suivis écologiques/Etudes.	Description de l'opération Il s'agit de tester un protocole de notation des habitats basé sur la mesure de variables représentatives des préférences écologiques d'espèces d'intérêt communautaire.	
Objectifs - Connaître l'état de conservation des habitats concernant les espèces d'intérêt communautaire (faune aviaire) à un temps t donné. - Faire un suivi de l'évolution des habitats à partir de ce temps t. - Fixer les priorités en matière de gestion sylvicole.	Ce protocole pourra notamment être mis en oeuvre sur les secteurs protégés réglementairement dans le site des Vosges du Sud.	
Statut de propriété/surface - Secteurs protégés réglementairement. - Zones d'action prioritaires. (Forêts communales).		
Habitats et espèces visés - Habitats et espèces d'intérêt communautaire. - Grand Tétras, Gélinoite.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - GTV. - PNRBV.	Evaluation des coûts coût estimé : 12 200 euros.

Action S4 : Projet de Réserve Naturelle sur le massif du Rossberg



Secteur d'activité - Suivis écologiques/Etudes.	Description de l'opération Utilisation de l'outil réglementaire «Réserve Naturelle» pour préserver un secteur à forte richesse patrimoniale (notamment géologique et faunistique), d'une superficie totale de 101,4788 ha. - Réalisation d'un dossier technique et administratif concernant le projet de Réserve Naturelle des forêts du Nabras et des Fuchsfelsen. - Instruction du dossier (DIREN + Ministère de l'Ecologie).	
Objectifs - Mise en protection d'habitats et espèces à fort enjeu patrimonial, ainsi que le patrimoine géologique du secteur, à la demande de la commune de Wegscheid.		
Statut de propriété/surface Le périmètre du rojet se trouve sur le banc de la commune de Wegscheid (section cadastrale A). Propriétaires : - parcelles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 : Wegscheid. - parcelles 396, 398, 401, 404 : région Asace. - parcelles 395, 397, 400, 408 : CSA.		
Habitats et espèces visés Habitats et espèces d'intérêt communautaire et/ou à fort enjeu patrimonial.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - Commune de Wegscheid. - CSA. - PNRBV.	Evaluation des coûts - A définir.

Action P1 : Réalisation d'un catalogue des habitats d'intérêt communautaire



Secteur d'activité - Pédagogie/Communication.	Description de l'opération Il s'agit de réaliser un catalogue constitué de fiches habitats : ce sera à la fois un outil technique d'aide à la décision pour la gestion des milieux naturels et un document d'information pour les acteurs du site qui souhaitent connaître les enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire. Les fiches habitats comporteront : <ul style="list-style-type: none">- Un descriptif de chaque milieu naturel, avec sa localisation, sa composition en espèces végétales, son intérêt patrimonial...- Les menaces susceptibles de détériorer l'habitat.- Les enjeux de conservation, ainsi que les mesures de gestion préconisées.- Une carte de répartition de l'habitat à l'échelle des Hautes-Vosges.- Des illustrations.	
Objectifs - Porter à connaissance les objectifs et les enjeux liés à la gestion des milieux naturels sur le site Natura 2000.		
Statut de propriété/surface		
Habitats et espèces visés Habitats d'intérêt communautaire du site.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - PNRBV.	Evaluation des coûts - Coût estimé : 7 700 euros.

Action P2 : Réalisation d'un document de synthèse Natura 2000



Secteur d'activité - Pédagogie/Communication.	Description de l'opération Il s'agit de réaliser un document d'information expliquant de manière simple le dispositif Natura 2000 ainsi que les actions menées sur les Vosges du Sud. Ce document illustré en couleur, d'une trentaine de pages comprendra notamment : <ul style="list-style-type: none">- Des informations concernant la mise en place du réseau Natura 2000.- Une présentation du site des Vosges du Sud, ainsi que les objectifs de gestion validés par le Comité de Pilotage Local.- Les actions à engager sur le site.- Des témoignages des acteurs locaux et partenaires qui ont participé à la mise en place du site. Ce document de synthèse est à destination des élus et des acteurs locaux du site Vosges du Sud, mais aussi, plus largement, des élus du site Hautes-Vosges.	
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Expliquer le principe de Natura 2000.- Porter à connaissance les enjeux et les objectifs de conservation des habitats dans le site Natura 2000 Vosges du Sud.		
Statut de propriété/surface		
Habitats et espèces visés Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - PNRBV.	Evaluation des coûts - Réalisation des illustrations, mise en page et diffusion du document : 4 575 euros.

Action E1 : Elaboration d'un protocole d'évaluation du document d'objectifs



Secteur d'activité - Evaluation.	Description de l'opération Il s'agit de définir un protocole permettant : - De suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. - De faire un état des lieux des actions menées prévues par le document d'objectifs. Un rapport d'évaluation de la mise en oeuvre du document d'objectifs sera élaboré tous les 6 ans. Un rapport d'activités annuel sera également réalisé.	
Objectifs - Suivre et évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire. - Evaluer la mise en oeuvre du document d'objectifs.		
Statut de propriété/surface Ensemble du site.		
Habitats et espèces visés Habitats et espèces d'intérêt communautaire.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - PNRBV	Evaluation des coûts - A définir

Action E2 : Animation et mise en oeuvre du document d'objectifs



Secteur d'activité - Evaluation.	Description de l'opération Il s'agit de continuer l'animation du Comité de Pilotage Local afin de suivre et évaluer les actions menées sur le site, dans le cadre de la mise en oeuvre du document d'objectifs.	
Objectifs - Pérenniser le rôle des acteurs locaux dans la mise en oeuvre du document d'objectifs.		
Statut de propriété/surface Ensemble du site.		
Habitats et espèces visés Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - Comité de pilotage local. - PNRBV.	Evaluation des coûts - Un poste + frais : 213 450 euros.



Parc naturel régional des Ballons des Vosges
Bureau des Espaces Naturels
2, place des verriers 68 820 WILDENSTEIN
téléphone 03 89 82 22 10 télécopie 03 89 82 22 19
e-mail espaces-naturels@parc-ballons-vosges.fr

